

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1460

10 juin 2015

SOMMAIRE

Eig Greenko Holdings S.à r.l.	70051	Gaillon GP S.à r.l.	70038
EIG LLX Holdings S.à r.l.	70051	Garigal Retail Jena Burgau S.à r.l.	70038
EPI 1 S.à r.l.	70043	Germanium Investment S.à r.l.	70039
Eridanus Investments S.à r.l.	70050	Get Training Asbl	70063
Eridanus Investments S.à r.l.	70050	Global Fashion Group S.A.	70065
Ersel Gestion Internationale S.A.	70051	Global Fashion Holding S.A.	70065
Ersel Gestion Internationale S.A.	70079	Globe Express Services	70059
Espirito Santo Health Care Investments S.A.	70050	GNBL S. à r.l.	70059
Espirito Santo Industrial S.A.	70050	Gohar S.à r.l.	70058
Espirito Santo Property S.A.	70051	Green Apple Investments S.A.	70064
Euroamerican Finance S.A.	70042	GREI, General Real Estate Investments S.A.	70058
European Road Infrastructure Investments	70043	GREP Vier S.à r.l.	70058
Ferdinvest S.à r.l.	70042	H2O Spring Water S.A.	70056
Finlog S.A.	70034	Hilos S.A.	70058
Finpiave International S.A.	70034	Hoover (US) S.à r.l.	70057
First International Invest S.A.	70034	HP Resi S.à r.l.	70057
FJ Developpement En	70034	Hyper Iron S.A.	70056
Floorinvest Holding S.A.	70035	Immobilière Mamer Concept	70056
Floorinvest Holding SPF S.A.	70035	Independent International Services Company S.à r.l.	70080
Food&Drinks-Trading S.à r.l.	70037	Inox Ré, S.A.	70079
Foyer Vie S.A.	70037	International Sport Mouratoglou and Partners	70076
Frafin S.A.	70037	Jap's Lux SA	70064
Frey Wille Luxembourg	70037	JB Mac Nortance S.A.	70064
Fund-Market S.A.	70038	Jeantet Luxembourg	70059
Furstenberg Capital S.C.A.	70039		

Finlog S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 613.536,47.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.006.

—
Veuillez prendre note que:

Monsieur MAS Fabrice Michel Gilles né le 24 avril 1979 à Meaux en France, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg) S.A.

Monsieur MAS Fabrice Michel Gilles remplacera désormais Monsieur WELMAN Franciscus Willem Josephine Johannes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Finlog S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2015058131/17.

(150067154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Finpiave International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 72.704.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 13 avril 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

En outre, il est à noter que Monsieur Vincent Willems, Monsieur Riccardo Moraldi et Madame Laurence Bardelli sont désormais domiciliés au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058132/14.

(150066410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

First International Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.997.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 22 janvier 2015

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jean-Philippe CLAVEL de son poste d'administrateur de la société et nomme par cooptation en remplacement comme nouvel Administrateur:

Monsieur Laurent JACQUEMART, Expert-Comptable, né à Daverdisse le 19 juin 1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2016.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015058133/15.

(150066357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

FJ Developpement En, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 168.899.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2015

- La démission de M. Bruno ABBATE et de Mme Dorothee CIOLINO de leur mandat de membres du conseil de surveillance, avec effet au 2 avril 2015, est accepté.

- La démission de M. Antoine MARKUS de son mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet au 7 avril 2015, est acceptée.

- Mme Carole GUYOT, née le 18 avril 1970 à Paris (France), demeurant au 42, rue du Président Wilson, F-75116 Paris; M. Guy BOUKRIS, né le 7 octobre 1952 à Sousse (Tunisie), demeurant au 21, rue de Berne, F-75008 Paris et M. François MARKUS, né le 13 octobre 1989 à Paris (F), demeurant au 32, Place Mage, F-31000 Toulouse sont nommés en tant que nouveaux membres du conseil de surveillance, avec effet au 17 avril 2015, pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2021.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

FJ DEVELOPPEMENT EN GP

Signature

Associé-Gérant Commandité

Référence de publication: 2015058135/22.

(150067005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Floorinvest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Floorinvest Holding SPF S.A.).**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 35.035.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT-CINQ MARS.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FLOORINVEST HOLDING SPF S.A.», ayant son siège social à L- 1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35035, constituée sous la désignation de «PERCEVAL SAH» suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 108 du 7 mars 1991 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1461 du 29 juillet 2009 (la «Société»).

Le capital social est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000), représenté par cent onze mille (111.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte à 11 heures et est présidée par Monsieur Jean REUTER, demeurant à Luxembourg-Strassen qui désigne comme secrétaire Monsieur Georges REUTER, demeurant à Luxembourg-Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean REUTER, prénommé.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Changement de la forme de la société d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) sous forme de société anonyme, en une société anonyme de type «SOPARFI» et en conséquence changement:

a. de la dénomination de la société en FLOORINVEST HOLDING S.A. et modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} des statuts,

b. de l'objet social et en l'occurrence de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut détenir des métaux précieux à titre de placement.

Elle peut emprunter et accorder des prêts de toutes formes, avec ou sans intérêt, procéder à l'émission d'obligations le cas échéant convertibles, et accorder des avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte.

Elle peut réaliser la prestation de tous types de services en faveur d'entreprises et de sociétés qui appartiennent au même groupe que la société, en particulier la prestation de services spécifiques et ciblés répondant aux besoins et/ou souhaits concrets de l'entreprise et/ou de la/des société concerné(es).

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

c. et modification de l'article 16 des statuts.

2) Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions, toutes sous forme nominative, qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société d'un objet actuel qualifié en "société de gestion de patrimoine familial" (SPF) en un objet qualifié de "SOPARFI", et décide en conséquence de changer:

- la dénomination (article 1^{er}) de la société en FLOORINVEST HOLDING S.A. et
- le texte de l'objet social (article 2),
- le texte de l'article 16.

L'assemblée générale décide dès lors de modifier subséquemment les articles 1^{er}, 2 et 16 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FLOORINVEST HOLDING S.A."

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut détenir des métaux précieux à titre de placement.

Elle peut emprunter et accorder des prêts de toutes formes, avec ou sans intérêt, procéder à l'émission d'obligations le cas échéant convertibles, et accorder des avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte.

Elle peut réaliser la prestation de tous types de services en faveur d'entreprises et de sociétés qui appartiennent au même groupe que la société, en particulier la prestation de services spécifiques et ciblés répondant aux besoins et/ou souhaits concrets de l'entreprise et/ou de la/des société(s) concerné(s).

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

" **Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance à 11.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. REUTER, G. REUTER, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9468. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015058137/93.

(150066942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Food&Drinks-Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 39, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 52.241.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015058138/10.

(150066919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Foyer Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 34.233.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER VIE S.A.

Référence de publication: 2015058141/10.

(150066679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Frafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.375.

—
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRAFIN S.A.

Jacopo ROSSI / Giovanni VERZOLETTO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015058142/12.

(150066011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Frey Wille Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.610.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 1^{er} avril 2015 que:

- Le siège social de la société est transféré du 83, Grand rue L-1660 Luxembourg au 5, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg

Il est encore à noter que la gérante Madame Dagmar STOLZ-NDIAYE, demeurant Gumpendorferstrasse 81, 1060 WIEN se nomme dorénavant Madame Dagmar STOLZ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015058143/18.

(150066378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Fund-Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.861.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2015

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs suivants:

MM. Pierre AHLBORN

Philippe DEPOORTER

Luc RODESCH

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

- Est nommé commissaire aux comptes Fiduciaire de Luxembourg, 38 boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Composition du Conseil d'Administration

M. Pierre AHLBORN

Président

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Philippe DEPOORTER

Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal.

M. Luc RODESCH

Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058145/24.

(150066473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Gaillon GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015058147/10.

(150066574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Garigal Retail Jena Burgau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 125.519.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Robert Strietzel

Gérant A

Référence de publication: 2015058149/13.

(150066029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Germanium Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.723.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 17 avril 2015, que l'associé de la Société, BRE/Europe 7Q S.à r.l. a transféré la totalité de 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

(1) BRE/Europe 8NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195.188;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. BRE/Europe 8NQ S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015058150/19.

(150067099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Furstenberg Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.655.

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de février,

Par-devant Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent procès-verbal,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Furstenberg Capital S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 62 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150655 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte du Maître Henri Hellinckx en date du 19 novembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 338, en date du 16 février 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx en date du 15 mai 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2597 du 25 septembre 2014.

L'Assemblée est présidée par Madame Gersende Masfayon, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Charles Meeus, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le président déclare que:

I. les actionnaires commanditaires et l'actionnaire commandité de la Société (collectivement désignés ci-après comme les «Actionnaires») présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, signée ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal;

II. il ressort de la liste de présence que 65,91 % du capital social de la Société est représenté à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement statuer sur tous les points à l'ordre du jour dont les participants ont été préalablement informés;

III. toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation envoyés par lettre recommandée à tous les actionnaires nominatifs en date du 4 février 2015;

IV. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Approbation de la décision du 09 avril 2014 de Furstenberg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 62 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.636 a décidé, en sa capacité d'associé commandité et de gérant unique de la Société (le «Gérant») de procéder au rachat de (i) trois mille quatre cent quarante (3.440) actions de classe A pour un prix total de cinq cent seize mille euros (EUR 516.000), correspondant à leur valeur nominale, (ii) mille sept cent vingt (1.720) actions de classe B pour un prix total de deux cent cinquante-huit mille euros (EUR

258.000), correspondant à leur valeur nominale, (iii) six cent vingt-sept (627) actions de classe E pour un prix total de quatre-vingt-quatorze mille cinquante euros (EUR 94.050) correspondant à leur valeur nominale, et (iv) quarante (40) actions de classe S pour un prix total de six mille euros (EUR 6.000), correspondant à leur valeur nominale, proportionnellement à la détention des actionnaires de la Société dans chaque classe rachetée.

2. Approbation de la décision du 14 mai 2014 du Gérant de procéder au rachat de (i) sept mille six cent quatre-vingt-six (7.686) actions de classe C pour un prix total d'un million cent cinquante-deux mille neuf cents euros (EUR 1.152.900), correspondant à leur valeur nominale, (ii) six cent quatre-vingt-treize (693) actions de classe D pour un prix total de cent trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 103.950), correspondant à leur valeur nominale, proportionnellement à la détention des actionnaires de la Société dans chaque classe rachetée.

3. Approbation de la décision du 13 août 2014 du Gérant de procéder au rachat de (i) mille huit cent quarante (1.840) actions de classe A pour un prix total de deux cent soixante-seize mille euros (EUR 276.000), correspondant à leur valeur nominale, (ii) neuf cent vingt (920) actions de classe B pour un prix total de cent trente-huit mille euros (EUR 138.000), correspondant à leur valeur nominale, (iii) sept mille six cent quatre-vingt-six (7.686) actions de classe C pour un prix total de un million cent cinquante-deux mille neuf cents euros (EUR 1.152.900), correspondant à leur valeur nominale, (iv) six cent quatre-vingt-treize (693) actions de classe D pour un prix total de cent trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 103.950), correspondant à leur valeur nominale, (v) mille quatre cent cinquante-deux (1.452) actions de classe E pour un prix total de deux cent dix-sept mille huit cent euros (EUR 217.800), correspondant à leur valeur nominale, et (vi) vingt-trois (23) actions de classe S pour un prix total de trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 3.450), correspondant à leur valeur nominale, proportionnellement à la détention des actionnaires de la Société dans chaque classe rachetée.

4. Approbation de la décision du 20 novembre 2014 du Gérant de procéder au rachat de (i) mille huit cent quarante (1.840) actions de classe A pour un prix total de deux cent soixante-seize mille euros (EUR 276.000), correspondant à leur valeur nominale, (ii) neuf cent vingt (920) actions de classe B pour un prix total de cent trente-huit mille euros (EUR 138.000), correspondant à leur valeur nominale, et (iii) vingt-trois (23) actions de classe S pour un prix total de trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 3.450), correspondant à leur valeur nominale, proportionnellement à la détention des actionnaires de la Société dans chaque classe rachetée.

5. Approbation de l'annulation des actions de la Société rachetées par décisions du Gérant mentionnées aux points 1 à 4 ci-dessus et de la réduction de capital de la Société en résultant.

6. Suite au point 5 ci-dessus, modification de l'article 6 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 6.** La Société dispose d'un capital souscrit de dix-neuf millions quarante mille quatre cents euros (EUR 19.040.400) constitué de six cent trente-sept (637) actions de commandité ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) (les «Actions S») et d'actions de différentes classes allouées à chaque Compartiment de la manière suivante:

- le Compartiment 1 comporte trente-huit mille quatre cent quatre-vingt (38.480) actions A ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions A»), et dix-neuf mille deux cent quarante (19.240) actions B ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions B») ensemble avec les actions A les «Actions Ordinaires du Compartiment 1»);

- le Compartiment 2 comporte quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-seize (44.896) actions C ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions C»), et quatre mille quarante-huit (4.048) actions D ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions D») ensemble avec les actions C les «Actions Ordinaires du Compartiment 2»); et

- le Compartiment 3 comporte dix-neuf mille six cent trente-cinq (19.635) actions E ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions E») ou les «Actions Ordinaires du Compartiment 3» et ensemble avec les Actions Ordinaires du Compartiment 1 et les Actions Ordinaires du Compartiment 2, les «Actions Ordinaires»), qui seront émises à l'avenir conformément au présent article et à l'article 8 des présents statuts.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, dans la mesure et selon les termes autorisés par la loi et les présents statuts, racheter ses propres actions.»

7. Modification des registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications susmentionnées avec pouvoir et autorité à tout gérant de l'associé commandité et gérant de la Société, chacun agissant individuellement avec pleins pouvoirs de substitution, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des modifications susmentionnées; et

8. Divers.

Après que l'ordre du jour susmentionné ait été dûment examiné et après délibération, le Bureau de l'Assemblée décide de soumettre à l'Assemblée les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver et de confirmer la décision du 09 avril 2014 du Gérant de procéder au rachat au rachat de (i) trois mille quatre cent quarante (3.440) actions de classe A pour un prix total de cinq cent seize mille euros (EUR 516.000), correspondant à leur valeur nominale, (ii) mille sept cent vingt (1.720) actions de classe B pour un prix total de deux cent cinquante-huit mille euros (EUR 258.000), correspondant à leur valeur nominale, (iii) six cent vingt-sept (627)

actions de classe E pour un prix total de quatre-vingt-quatorze mille cinquante euros (EUR 94.050) correspondant à leur valeur nominale, et (iv) quarante (40) actions de classe S pour un prix total de six mille euros (EUR 6.000), correspondant à leur valeur nominale, proportionnellement à la détention des actionnaires de la Société dans chaque classe rachetée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver et de confirmer la décision du 14 mai 2014 du Gérant de procéder au rachat de (i) sept mille six cent quatre-vingt-six (7.686) actions de classe C pour un prix total d'un million cent cinquante-deux mille neuf cents euros (EUR 1.152.900), correspondant à leur valeur nominale, (ii) six cent quatre-vingt-treize (693) actions de classe D pour un prix total de cent trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 103.950), correspondant à leur valeur nominale, proportionnellement à la détention des actionnaires de la Société dans chaque classe rachetée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver et de confirmer la décision du 13 août 2014 du Gérant de procéder au rachat de (i) mille huit cent quarante (1.840) actions de classe A pour un prix total de deux cent soixante-seize mille euros (EUR 276.000), correspondant à leur valeur nominale, (ii) neuf cent vingt (920) actions de classe B pour un prix total de cent trente-huit mille euros (EUR 138.000), correspondant à leur valeur nominale, (iii) sept mille six cent quatre-vingt-six (7.686) actions de classe C pour un prix total de un million cent cinquante-deux mille neuf cents euros (EUR 1.152.900), correspondant à leur valeur nominale, (iv) six cent quatre-vingt-treize (693) actions de classe D pour un prix total de cent trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 103.950), correspondant à leur valeur nominale, (v) mille quatre cent cinquante-deux (1.452) actions de classe E pour un prix total de deux cent dix-sept mille huit cent euros (EUR 217.800), correspondant à leur valeur nominale, et (vi) vingt-trois (23) actions de classe S pour un prix total de trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 3.450), correspondant à leur valeur nominale, proportionnellement à la détention des actionnaires de la Société dans chaque classe rachetée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver et de confirmer la décision du 20 novembre 2014 du Gérant de procéder au rachat de (i) mille huit cent quarante (1.840) actions de classe A pour un prix total de deux cent soixante-seize mille euros (EUR 276.000), correspondant à leur valeur nominale, (ii) neuf cent vingt (920) actions de classe B pour un prix total de cent trente-huit mille euros (EUR 138.000), correspondant à leur valeur nominale, et (iii) vingt-trois (23) actions de classe S pour un prix total de trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 3.450), correspondant à leur valeur nominale, proportionnellement à la détention des actionnaires de la Société dans chaque classe rachetée.

Cinquième résolution

Suite aux rachats d'actions décidés par le Gérant et approuvés aux résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide d'annuler sept mille cent vingt (7.120) actions de classe A, trois mille cinq cent soixante (3.560) actions de classe B, quinze mille trois cent soixante-douze (15.372) actions de classe C, mille trois cent quatre-vingt-six (1.386) actions de classe D, deux mille soixante-dix-neuf (2.079) actions de classe E et quatre-vingt-six (86) actions de classe S, (ensemble les «Actions Annulées»). En conséquence de l'annulation des Actions Annulées, le capital est réduit pour un montant équivalent de son montant actuel de vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt mille huit cent cinquante euros (EUR 23.480.850) à un montant de dix-neuf millions quarante mille quatre cents euros (EUR 19.040.400).

Sixième résolution

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société dispose d'un capital souscrit de dix-neuf millions quarante mille quatre cents euros (EUR 19.040.400) constitué de six cent trente-sept (637) actions de commandité ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) (les «Actions S») et d'actions de différentes classes allouées à chaque Compartiment de la manière suivante:

- le Compartiment 1 comporte trente-huit mille quatre cent quatre-vingt (38.480) actions A ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions A»), et dix-neuf mille deux cent quarante (19.240) actions B ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions B») ensemble avec les actions A les «Actions Ordinaires du Compartiment 1»);

- le Compartiment 2 comporte quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-seize (44.896) actions C ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions C»), et quatre mille quarante-huit (4.048) actions D ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions D») ensemble avec les actions C les «Actions Ordinaires du Compartiment 2»); et

- le Compartiment 3 comporte dix-neuf mille six cent trente-cinq (19.635) actions E ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions E») ou les «Actions Ordinaires du Compartiment 3» et ensemble avec les Actions Ordinaires du Compartiment 1 et les Actions Ordinaires du Compartiment 2, les «Actions Ordinaires»), qui seront émises à l'avenir conformément au présent article et à l'article 8 des présents statuts.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, dans la mesure et selon les termes autorisés par la loi et les présents statuts, racheter ses propres actions.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier les registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications susmentionnées avec pouvoir et autorité à tout gérant de l'associé commandité et gérant de la Société, chacun agissant individuellement avec plein pouvoirs de substitution, afin de procéder, au nom et pour compte de la Société, à l'enregistrement de l'ensemble des modifications susmentionnées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est évalué à environ mille sept cents Euros (1.700.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MASFAYON, C. MEEUS et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 mars 2015. Relation: ILAC/2015/6287. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058117/171.

(150066266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ferdinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 179.507.

—
TMF Luxembourg S.A., comme domiciliataire de Ferdinvest S.à r.l. dénonce la convention de domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 20 avril 2015:

Ferdinvest S.à r.l.

RCS Luxembourg B 179.507

Siège social: 46A Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015058101/16.

(150067147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Euroamerican Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 139.304.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 22/24, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG, au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015058096/13.

(150067217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

European Road Infrastructure Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 148.123.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions 30 mars 2015, a renouvelé les mandats des gérants:

- Mme Karen DEAL, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume-Uni, gérant de catégorie A,
- Mr Stéphane KOFMAN, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume-Uni, gérant de catégorie A,
- Mr Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B,
- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B,
- Mme Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour EUROPEAN ROAD INFRASTRUCTURE INVESTMENTS

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015058097/23.

(150066841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

EPI 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 196.185.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of April.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CQS Directional Opportunities Master Fund Limited, incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, registered under number MC-149859, having its registered office at PO 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104 Cayman Islands

represented by Tessa BODEVING, private employee, professionally, residing in Diekirch, pursuant to proxy dated 9th April 2015 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company EPI 1 S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "EPI 1 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation of the Grand duchy of Luxembourg.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro) divided into 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a par value of EUR 1.-(one euro) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The premium account shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Distributable reserve accounts may be set up to record contributions to the Company made by existing shareholders without issuance of shares. Such reserve shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders (the “Managers”).

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint Managers of two different classes, being class A Managers (the “Class A Managers”) and class B Managers (the “Class B Managers”). Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the Managers constitute a board of Managers (the “Board of Managers”). Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the Board of Managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The Board of Managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the Board of Managers shall be duly quorate if at least a majority of the Managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating in such meeting from Luxembourg. Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board of Managers may only be validly

taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the Board of the Managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a Board of Managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the Managers.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Manager(s) and Class B Manager(s), the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 8. Liability Managers. The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Decision by shareholders. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by the Board of Managers by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the shareholders (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on 1 June at 11.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of the each year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account (if any) may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party have subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (euro)
CQS Directional Opportunities Master Fund Limited	12,500	12,500.-
Total:	12,500	12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (€ 1,100,-).

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
2. The following person is named as the sole manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Luxembourg Corporation Company S.A., existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B37974, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2015.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché du Luxembourg,

A comparu:

CQS Directional Opportunities Master Fund Limited, société de droit des Iles Caimans, enregistrée sous le numéro MC-149859, ayant son siège social à PO 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104 Cayman Islands

représentée par Tessa BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch en vertu de procuration datée du 9 avril 2015 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée EPI 1 S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «EPI 1 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes du grand-Duché de Luxembourg.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cent euros) divisé en 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le compte prime d'émission constitue une réserve distribuable et peut être utilisé notamment pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non (le «Gérant»).

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, à savoir des Gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et des Gérants de classe B (les «Gérants de Classe B»). Une telle classification des Gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les Gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le Conseil de Gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions

individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échancier adopté antérieurement par résolution du Conseil de Gérance.

Une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des Gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des Gérants participent à une telle réunion à partir du Luxembourg. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des Gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) toute résolution du Conseil de Gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des Gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des Gérants (dans le cas d'un Conseil de Gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des Gérants.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérant(s) de Catégorie A et Gérant(s) de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Art. 8. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le Conseil de Gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 1 juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distribution. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (euro)
CQS Directional Opportunities Master Fund Limited	12.500	EUR 12.500.-
Total:	12.500	EUR 12.500.-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cent euro (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
2. La personne suivante est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Luxembourg Corporation Company S.A., société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B37974, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 avril 2015. Relation: DAC/2015/6047. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058079/355.

(150066455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Eridanus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 104.239.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Eridanus Investments S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager B

Référence de publication: 2015058081/14.

(150066707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Eridanus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 104.239.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Eridanus Investments S.à r.l.

M.Paul Galliver

Manager B

Référence de publication: 2015058082/14.

(150066711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Espirito Santo Health Care Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 172.560.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 22/24, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG, au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015058083/13.

(150067218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Espirito Santo Industrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 39.299.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 22/24, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG, au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015058084/13.

(150067215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Espirito Santo Property S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 37.551.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 22/24, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG, au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015058085/13.

(150067219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Eig Greenko Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 188.954.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2015:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Kailash Ramassur, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Anja Wunsch, avec effet au 17 avril 2015.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015058069/15.

(150066535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

EIG LLX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 179.954.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2015:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Kailash Ramassur, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Anja Wunsch, avec effet au 17 avril 2015.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015058070/15.

(150066534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ersel Gestion Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 17, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 30.350.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of March.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 30.350,) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-1148 Luxembourg, 17, rue Jean l'Aveugle, 17, rue Jean l'Aveugle, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Esch-sur-Alzette, on 18 April 1989, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"),

number 196 of 17 July 1989. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 October 2014, published in the Mémorial number 3736 of 5 December 2014.

The meeting is presided over by Anca Beltechi, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Julien Boudin, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Matthieu Baro, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the six thousand (6,000) shares in registered form representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. To amend Article 3 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

“The object of the Company is:

- the management, administration and marketing, in accordance with Article 101(2) and Annex II of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (Law of 2010), of undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS) authorised by Directive 2009/65/CE as amended as well as of other undertakings for collective investment (UCI) which are not covered by Directive 2009/65/CE as amended and for which the corporation is subject to prudential supervision but the units of which cannot be marketed in other EU member states under said Directive;

- the risk and portfolio management and administration and marketing of Luxembourg and foreign alternative investment funds (AIFs) within the meaning of Directive 2011/61/EU in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (Law of 2013).

The Company shall provide some or all of these activities for UCITS, UCIs and AIFs as well as for other management companies as delegate.

The Company shall further provide management services in relation to portfolios of investments in accordance with mandate given by the investors on a discretionary and client-by-client basis as well as the ancillary service of investment advice for UCITS, UCIs, AIFs and for portfolios managed according to a mandate given by investors on a discretionary and client-by-client basis.

More generally, the Company shall also manage its own assets and carry out all transactions and activities deemed useful and necessary to the achievement of its object, nonetheless always remaining within the limits set by applicable laws and regulations.

The Company may take participations in companies having a same or similar corporate object in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.”

2. To amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

“The subscribed capital may be increased or reduced on one or more occasions by resolution of the general meeting deliberating under the conditions required for an amendment of the Articles of Association.

The execution of such a capital increase has been entrusted by the general meeting to the board of directors.

The authorised capital of the Company is fixed at ten million EUR (EUR 10,000,000.-).

The board of directors shall be authorised and mandated as follows:

- to increase capital, once or in successive tranches by the issue of the new shares to be paid for in cash, contribution in kind, conversion of receivables or, if approved by the annual general meeting of shareholders, by the capitalisation of profits or reserves;

- to set the place and date of the issue or successive issues, the issue price of the issue or successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the new shares.

This authorisation shall be valid during a period expiring five years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders held on 13 October 2014 in the Mémorial and may be renewed by a general meeting of shareholders.

Following each increase in capital carried out and duly recorded in the forms laid down by law, the first paragraph of the Article shall be amended so as to correspond with the increase that has been made. This amendment shall be officially recorded by the board of directors or by any person it shall authorise for this purpose.

In the case of a capital increase, the shares to be subscribed in cash shall be offered preferentially to existing shareholders on the day of issue in proportion to the number of shares held by each of them; the right of preference shall be exercised within the deadline and under the conditions fixed by the general meeting within the limits provided by the Law.”

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to amend Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to henceforth read as follows:

“The object of the Company is:

- the management, administration and marketing, in accordance with Article 101(2) and Annex II of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (Law of 2010), of undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS) authorised by Directive 2009/65/CE as amended as well as of other undertakings for collective investment (UCI) which are not covered by Directive 2009/65/CE as amended and for which the corporation is subject to prudential supervision but the units of which cannot be marketed in other EU member states under said Directive;

- the risk and portfolio management and administration and marketing of Luxembourg and foreign alternative investment funds (AIFs) within the meaning of Directive 2011/61/EU in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (Law of 2013).

The Company shall provide some or all of these activities for UCITS, UCIs and AIFs as well as for other management companies as delegate.

The Company shall further provide management services in relation to portfolios of investments in accordance with mandate given by the investors on a discretionary and client-by-client basis as well as the ancillary service of investment advice for UCITS, UCIs, AIFs and for portfolios managed according to a mandate given by investors on a discretionary and client-by-client basis.

More generally, the Company shall also manage its own assets and carry out all transactions and activities deemed useful and necessary to the achievement of its object, nonetheless always remaining within the limits set by applicable laws and regulations.

The Company may take participations in companies having a same or similar corporate object in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.”

Second resolution

The meeting decides to amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

“The subscribed capital may be increased or reduced on one or more occasions by resolution of the general meeting deliberating under the conditions required for an amendment of the Articles of Association.

The execution of such a capital increase has been entrusted by the general meeting to the board of directors.

The authorised capital of the Company is fixed at ten million EUR (EUR 10,000,000.-).

The board of directors shall be authorised and mandated as follows:

- to increase capital, once or in successive tranches by the issue of the new shares to be paid for in cash, contribution in kind, conversion of receivables or, if approved by the annual general meeting of shareholders, by the capitalisation of profits or reserves;

- to set the place and date of the issue or successive issues, the issue price of the issue or successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the new shares.

This authorisation shall be valid during a period expiring five years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders held on 13 October 2014 in the Mémorial and may be renewed by a general meeting of shareholders.

Following each increase in capital carried out and duly recorded in the forms laid down by law, the first paragraph of the Article shall be amended so as to correspond with the increase that has been made. This amendment shall be officially recorded by the board of directors or by any person it shall authorise for this purpose.

In the case of a capital increase, the shares to be subscribed in cash shall be offered preferentially to existing shareholders on the day of issue in proportion to the number of shares held by each of them; the right of preference shall be exercised within the deadline and under the conditions fixed by the general meeting within the limits provided by the Law.”

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatre mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 30.350) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 17, rue Jean l'Aveugle, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 1989, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 196 du 17 juillet 1989, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 octobre 2014, publié au Mémorial numéro 37436 du 5 décembre 2014.

L'assemblée est présidée par Anca Beltechi, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Julien Boudin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Matthieu Baro, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les six mille (6.000) actions nominatives représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. De modifier l'Article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est:

- la gestion, l'administration et la commercialisation, conformément à l'article 101 (2) et à l'annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 Décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (loi de 2010), des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) autorisé par la directive 2009/65 / CE, telle que modifiée ainsi que d'autres organismes de placement collectif (OPC) qui ne sont pas couverts par la directive 2009/65 / CE, telle que modifiée et pour laquelle la société est soumise à une surveillance prudentielle, mais dont les parts ne peuvent être commercialisés dans d'autres États membres de l'UE en vertu de ladite directive;

- la gestion des risques et du portefeuille et de l'administration et de la commercialisation de Luxembourg et fonds d'investissement alternatifs étrangers (AIFs) au sens de la directive 2011/61 / UE conformément à l'article 5 (2) et à l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 Juillet 2013 relative pour les gestionnaires de fonds d'investissement (loi de 2013).

La Société doit fournir tout ou partie de ces activités pour les OPCVM, OPC et AIFs ainsi que pour d'autres sociétés de gestion comme délégué.

La Société pourra, en outre, fournir des services de gestion de portefeuille d'investissement selon des mandats donnés par des investisseurs sur base discrétionnaire et individuelle, ainsi que fournir les services connexes de conseil en investissement pour UCITS, UCIs, AIFs et pour portefeuilles gérés selon des mandats donnés par des investisseurs sur base discrétionnaire et individuelle.

Plus généralement, la Société doit également gérer ses propres actifs et d'effectuer toutes les opérations et les activités jugées utiles et nécessaires à la réalisation de son objet, néanmoins toujours en restant dans les limites fixées par les lois et règlements en vigueur.

La Société peut prendre des participations dans des sociétés ayant un objet identique ou similaire d'entreprise dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.»

2. De modifier l'Article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois, par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'exécution d'une telle augmentation de capital a été confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000).

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté comme suit:

- d'augmenter le capital, en une ou en plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles à être payé en espèces, apport en nature, la conversion de créances ou, si elle est approuvée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par incorporation de réserves ou de bénéfices;

- de fixer le lieu et la date des questions d'émission ou successives, le prix d'émission de la ou des émissions successives, les modalités et les conditions de souscription et de paiement des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pendant une période expirant cinq ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 13 octobre 2014 dans le Mémorial et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

Après chaque augmentation de capital réalisée et dûment enregistré dans les formes prévues par la loi, le premier alinéa de l'article est modifié de manière à correspondre à l'augmentation qui a été faite. Cet amendement doit être officiellement enregistré par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il autorise à cette fin.

Dans le cas d'une augmentation de capital, les actions à souscrire en numéraire seront offertes de préférence aux actionnaires existants sur le jour de l'émission au prorata du nombre d'actions détenues par chacun d'eux; le droit de préférence doit être exercé dans le délai et dans les conditions fixées par l'assemblée générale dans les limites prévues par la loi»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'Article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est:

- la gestion, l'administration et la commercialisation, conformément à l'article 101 (2) et à l'annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 Décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (loi de 2010), des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) autorisé par la directive 2009/65 / CE, telle que modifiée ainsi que d'autres organismes de placement collectif (OPC) qui ne sont pas couverts par la directive 2009/65 / CE, telle que modifiée et pour laquelle la société est soumise à une surveillance prudentielle, mais dont les parts ne peuvent être commercialisés dans d'autres États membres de l'UE en vertu de ladite directive;

- la gestion des risques et du portefeuille et de l'administration et de la commercialisation de Luxembourg et fonds d'investissement alternatifs étrangers (AIFs) au sens de la directive 2011/61 / UE conformément à l'article 5 (2) et à l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 Juillet 2013 relative pour les gestionnaires de fonds d'investissement (loi de 2013).

La Société doit fournir tout ou partie de ces activités pour les OPCVM, OPC et AIFs ainsi que pour d'autres sociétés de gestion comme délégué.

La Société pourra, en outre, fournir des services de gestion de portefeuille d'investissement selon des mandats donnés par des investisseurs sur base discrétionnaire et individuelle, ainsi que fournir les services connexes de conseil en investissement pour UCITS, UCIs, AIFs et pour portefeuilles gérés selon des mandats donnés par des investisseurs sur base discrétionnaire et individuelle.

Plus généralement, la Société doit également gérer ses propres actifs et d'effectuer toutes les opérations et les activités jugées utiles et nécessaires à la réalisation de son objet, néanmoins toujours en restant dans les limites fixées par les lois et règlements en vigueur.

La Société peut prendre des participations dans des sociétés ayant un objet identique ou similaire d'entreprise dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois, par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'exécution d'une telle augmentation de capital a été confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000).

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté comme suit:

- d'augmenter le capital, en une ou en plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles à être payé en espèces, apport en nature, la conversion de créances ou, si elle est approuvée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par incorporation de réserves ou de bénéfices;

- de fixer le lieu et la date des questions d'émission ou successives, le prix d'émission de la ou des émissions successives, les modalités et les conditions de souscription et de paiement des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pendant une période expirant cinq ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 13 octobre 2014 dans le Mémorial et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

Après chaque augmentation de capital réalisée et dûment enregistré dans les formes prévues par la loi, le premier alinéa de l'article est modifié de manière à correspondre à l'augmentation qui a été faite. Cet amendement doit être officiellement enregistré par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il autorise à cette fin.

Dans le cas d'une augmentation de capital, les actions à souscrire en numéraire seront offertes de préférence aux actionnaires existants sur le jour de l'émission au prorata du nombre d'actions détenues par chacun d'eux; le droit de préférence doit être exercé dans le délai et dans les conditions fixées par l'assemblée générale dans les limites prévues par la loi»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BELTECHI, J. BOUDIN, M. BARO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7425. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015058048/245.

(150066422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Immobilière Mamer Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'activités Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 66.589.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015058220/10.

(150066709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Hyper Iron S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.326.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 avril 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 7 avril 2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Peter Van Opstal, demeurant au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Eugenio Marzorati, directeur, avec adresse professionnelle Casa Borri, CH-6883 Novazzano;
- Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015058217/23.

(150066666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

H2O Spring Water S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 107.490.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 12 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour H2O Spring Water S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015058218/15.

(150066896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

HP Resi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.405.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société adoptées le 14 avril 2015

L'associé unique de la Société a pris connaissance la démission de Céline Uvergoels, Gérard Becquer et Richard Lund de leur poste de gérant de la Société avec effet au 14 avril 2015 et a décidé de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 14 avril 2015 et pour une durée indéterminée:

- Maria Löwenbrück dont l'adresse professionnelle se situe au 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- Petra Hauer dont l'adresse professionnelle se situe au 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- Claudia Pundt dont l'adresse professionnelle se situe au 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- Andreas Katur dont l'adresse professionnelle se situe à Valentinskamp 70 / EMPORIO, 20355 Hambourg, Allemagne;

et

- Kirsten Ludwig dont l'adresse professionnelle se situe à Valentinskamp 70 / EMPORIO, 20355 Hambourg, Allemagne.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Maria Löwenbrück, gérant;
- Petra Hauer, gérant;
- Claudia Pundt, gérant;
- Andreas Katur, gérant; et
- Kirsten Ludwig, gérant.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Ernst & Young, dont le siège social se situe au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771 en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet au 14 avril 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui approuvera les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de son adresse actuelle au 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HP Resi S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015058213/33.

(150067008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Hoover (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.222.

Par résolutions signées en date du 8 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 28 février 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015058205/15.

(150066261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

GREI, General Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 90.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2015058172/13.

(150066427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

GREP Vier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.115.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 17 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 17 avril 2015, que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Monsieur Sylvain Kirsch, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 17 avril 2015 pour une durée indéterminée.

- Transfert d'adresse de l'associé GERMAN REAL ESTATE PARTNERS Luxembourg S.A. au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015058173/17.

(150066218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Hilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 25.813.

Les statuts coordonnés au 01/07/2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/04/2015.

Référence de publication: 2015058200/10.

(150066646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Gohar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 107.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour compte de Gohar Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015058169/12.

(150066838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Globe Express Services, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 19.050,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.305.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 16 avril 2015

L'associé unique de la Société décide de nommer M. Mustapha KAWAM, citoyen libanais, directeur d'entreprises, né le 19 septembre 1970 à Westani Saida (Liban), demeurant professionnellement au 48, Burjgate Sheikh Zayed Road, en qualité de gérant ayant pouvoir de signature A de la Société avec effet en date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est composé désormais de la manière suivante:

Gérants ayant pouvoir de signature A:

- M. Walid CHEIKHA,
- M. Anthony CHOUEIRI,
- M. Olivier Safi KALO,
- M. Mustapha KAWAM, et
- M. Hussein TAHIR.

Gérants ayant pouvoir de signature B:

- M. Nadi NAJJAR, et
- M. Aidan FOLEY.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058167/24.

(150066272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

GNBL S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 130.862.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20. Avril 2015.

Référence de publication: 2015058168/10.

(150067199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Jeantet Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 196.196.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le trente-et-un mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Maître Philippe Portier, avocat, né le 12 novembre 1963 à Paris 6^{ème}, domicilié professionnellement 87 avenue Kléber, F-75116 Paris, agissant pour le compte de JeantetAssociés AARPI, 87 avenue Kléber, F-75116 Paris,

ici représenté par Madame Jeannette Vaude-Perrin, juriste, domicilié professionnellement 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- Maître Philippe Portier, avocat, né le 12 novembre 1963 à Paris 6^{ème}, domicilié professionnellement 87 avenue Kléber, F-75116 Paris, agissant en son nom et pour son compte,

ici représenté par Madame Jeannette Vaude-Perrin, juriste, domicilié professionnellement 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- Maître Frédéric Dupont, avocat, né le 22 janvier 1976 à Paris 15^{ème}, domicilié professionnellement 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, dénomination, siège, objet, durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est constitué une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi») et la loi du 10 août 1991 sur l'exercice de la profession d'avocat telle que modifiée (la «Loi de 1991»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat en conformité avec la Loi de 1991 et les dispositions réglementaires et déontologiques applicables, en ce compris les activités d'arbitrage et les mandats de justice, ainsi que toutes les activités afférentes comprises au sens le plus large mais compatibles avec le statut d'avocat (entre autres les conférences, l'enseignement, la publication d'articles, de livres, etc.).

Dans la mesure où ces activités ne contreviennent pas au paragraphe qui précède,, la Société peut contracter des emprunts, prêter des fonds, consentir des garanties et sûretés, et, de manière générale, effectuer toutes opérations nécessaires ou utiles à l'exercice de son activité ainsi qu'à la fructification de son patrimoine, en ce compris prendre des participations à titre d'investissement dans d'autres sociétés, et effectuer toutes transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Jeantet Luxembourg». La dénomination de la Société sera toujours précédée ou suivie de la forme juridique sous laquelle elle est organisée et de la mention «inscrite au barreau de Luxembourg».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi, pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Les parts sociales sont nominatives.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions collectives des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi, et dans le respect des conditions énoncées par la Loi de 1991.

En conséquence, les parts sociales ne pourront être cédées qu'à un avocat inscrit à un Ordre ou à une organisation représentant l'autorité compétente d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Les cessions de parts sociales doivent être formalisées par acte notarié ou par acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

En cas de décès d'un associé, la Société rachètera dans les meilleurs délais les parts de l'associé décédé à ses héritiers ou ayants droit au prix prévu à l'article 189 de la Loi. Jusqu'au rachat de ces parts, tous les droits qui leur sont attachés seront suspendus de plein droit.

Art. 9. Cessation d'activité, retrait d'un associé. Tout associé peut cesser son activité ou se retirer de la Société à condition d'en informer au préalable la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

La cessation d'activité emporte de plein droit la perte de la qualité d'associé.

Les parts sociales de l'associé cessant son activité ou de l'associé retrayant seront soit rachetées par un ou plusieurs associé(s), soit par un acquéreur agréé dans les conditions de l'article 8. S'il n'est pas trouvé de cessionnaire, la Société rachètera les parts sociales de l'associé retrayant conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Exclusion, suspension. Tout associé exerçant sa profession au sein de la Société peut être exclu lorsqu'il est frappé d'une mesure disciplinaire entraînant une interdiction d'exercice professionnel d'une durée égale ou supérieure à 6 mois.

L'exclusion est décidée par les associés statuant à la majorité des trois quarts des parts sociales, cette majorité étant calculée sans prendre en compte l'associé exclu.

Les parts sociales de l'associé exclu seront rachetées par les autres associés ou par un cessionnaire agréé dans les conditions de l'article 8. A défaut, elles seront acquises par la Société à la valeur calculée conformément à l'article 189 de la Loi.

Chapitre III. - Gérance.

Art. 11. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance comprenant plusieurs gérants, associés, salariés ou non, de catégorie A et B.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés aux associés en vertu de la Loi ou des Statuts, le conseil de gérance peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'objet social.

Les membres du conseil de gérance sont nommés par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des voix, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

Ils ne peuvent être révoqués que pour cause légitime.

L'assemblée générale des associés statuant à la majorité des voix nomme parmi les gérants le président du conseil de gérance.

Art. 12. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg sur convocation du président du conseil de gérance ou de deux gérants, par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition que les membres du conseil de gérance aient reçu une indication claire de l'ordre du jour de la réunion 24 heures avant la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant ne peut représenter qu'un seul gérant au conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple des voix des membres présents ou représentés, incluant nécessairement la voix du gérant de catégorie A. La voix du président du conseil de gérance ou de son représentant est prépondérante en cas de partage des voix.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette réunion fera l'objet d'un compte rendu signé par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Art. 13. Gestion journalière. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants, en précisant la durée et toute autre condition pertinente de leur mandat.

Art. 14. Représentation de la Société. Dans ses rapports avec les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont l'un au moins est un gérant de catégorie A.

Deux membres du conseil de gérance peuvent, dans les mêmes conditions, donner à toute personne un pouvoir spécial de représenter la Société. Dans les limites de la gestion journalière, le délégué à la gestion journalière pourra valablement engager seul la Société.

Conformément à la Loi de 1991, pour les actes requérant le ministère d'avocat à la Cour, la Société ne pourra être représentée que par un avocat inscrit sur la liste I du tableau d'un Ordre des avocats.

Chapitre IV. Associés.

Art. 15. Assemblée générale des associés. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce cas, les associés ont le droit d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Si les associés se réunissent en assemblée générale, cette assemblée générale sera convoquée par le conseil de gérance, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social, conformément aux conditions fixées par la Loi. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées. Si la Société comporte plus de vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mercredi du mois de mai à 15:00 au siège social.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé mais nécessairement un avocat remplissant les conditions de l'article 34 de la Loi de 1991.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger en cas de circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Toute référence à une assemblée générale dans les présents statuts englobe, le cas échéant, une décision des associés prise par vote écrit.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 17. Procédure - vote. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les décisions ne modifiant pas les Statuts sont prise par les associés représentant plus de la moitié du capital. Si ce pourcentage n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont consultés ou convoqués une seconde fois par lettre recommandée, et les décisions sont alors prises à la majorité des votes émis.

Les décisions dont l'objet est de modifier les Statuts, ou dont l'adoption est soumise par les Statuts ou par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts, sont prises par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Chapitre V. Année sociale, répartitions.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre 2015.

Art. 19. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 20. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouvait entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires, le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Dividendes intérimaires. Sur décision du conseil de gérance, des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve que des comptes intérimaires aient été établis par le conseil de gérance, qu'ils fassent apparaître un bénéfice distribuable, que le paiement ne soit effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés, et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été porté à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, liquidation.

Art. 22. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable.

Art. 23. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi et à la Loi de 1991.

Souscription - libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts représentant l'intégralité du capital de la Société ont été souscrites comme suit:

- Maître Philippe Portier, agissant pour le compte de JeantetAssociés AARPI a souscrit à douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (12.498) parts sociales entièrement libérées,
- Maître Philippe Portier, agissant en son nom et pour son compte, a souscrit à une (1) part sociale entièrement libérée,
- Maître Frédéric Dupont a souscrit à une (1) part sociale entièrement libérée.

Toutes les parts sociales ayant été entièrement libérées par versement en espèces, la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à environ EUR 1.200.-

Assemblée générale/décision des associés

Les comparants mentionnés en tête des Statuts, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils reconnaissent avoir connaissance de l'ordre du jour. Après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est fixé au 5, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Deuxième résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée prenant fin le 31 décembre 2017:

- Gérant de catégorie A:

JeantetAssociés AARPI, domiciliée 87 avenue Kléber, F-75116 Paris, représentée par Maître Philippe Portier, avocat, né le 12 novembre 1963 à Paris 6^{ème}, domicilié professionnellement 87 avenue Kléber, F-75116 Paris.

- Gérant de catégorie B:

Maître Frédéric Dupont, né le 22 janvier 1976 à Paris 15^{ème}, domicilié professionnellement 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Troisième résolution

JeantetAssociés AARPI, représentée par Maître Philippe Portier, gérant de catégorie A, est nommé président du conseil de gérance.

Maître Frédéric Dupont, gérant de catégorie B, est délégué à la gestion journalière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois, année et heure mentionnés en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. VAUDE-PERRIN, P. PORTIER, F. DUPONT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10569. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058255/224.

(150066708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Get Training Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 8.590.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale tenue en date du 19 décembre 2014 que les membres de l'Association ont décidé la mise en liquidation de l'Association avec effet au 19 décembre 2014.

Mr. Jean-Philippe Wagnon, né le 18/08/1975 à Charleroi, Belgique, est nommé liquidateur de l'Association.

L'éventuel boni de liquidation sera affecté à l'association OLAP ASBL.

Pour extrait
Pour l'Association

Référence de publication: 2015058165/13.

(150066657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Green Apple Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 170.086.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 15 avril 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Manuel HACK, Administrateur-Président, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 15 avril 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Pour GREEN APPLE INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015058170/22.

(150066234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Jap's Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.348.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 mars 2003, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société anonyme JAP'S LUX SA (RCS B89.348), avec siège social sis à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Claude FEYEREISEN, avocat, demeurant à Luxembourg

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 31 mars 2003.

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2015058256/18.

(150066419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

JB Mac Nortance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 15.338.120,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 112.998.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 avril 2015

Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts de la Société et aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, le Conseil d'Administration du 2 avril 2015 a décidé, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, de procéder à la nomination d'un administrateur-délégué supplémentaire de la Société, et de déléguer par conséquent tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des

affaires de la Société ainsi que la représentation de cette dernière s'agissant de sa gestion à Madame Anne CANEL, administrateur de société, demeurant à L-5852 Hesperange, 4, rue d'Itzig.

Laquelle pourra réaliser notamment les actes et opérations suivantes:

- le paiement des charges courantes de la Société;
- toute prise ou cession par la Société d'une participation dans toute société, entreprise ou groupement quelconque;
- toute cession ou apport, acquisition, prise ou mise en location par la Société de fonds de commerce;
- toute prise ou mise en location par la Société de tous biens immobiliers;
- toute conclusion de tout contrat de crédit-bail immobilier par la Société;
- souscription de tout emprunt ou crédit par la Société, dès le premier euro;
- tout octroi de prêts, cautions, avals ou garanties par la Société, dès le premier euro;
- toute constitution de sûretés ou privilèges sur les actifs de la Société;
- toute cession, acquisition ou apport d'actifs en matière immobilière, dès le premier euro;
- toute cession, acquisition ou apport d'actifs en matière mobilière par la Société;
- toute délégation de pouvoirs consentie au profit de toute personne de son choix;
- proposition à l'assemblée générale des associés de toute augmentation de capital ou de toute modification des présents statuts.

Cependant, si l'une de ces opérations devait être supérieure à EUR 50.000,- (CINQUANTE MILLE EUROS) et inférieure à EUR 1.000.000,- (UN MILLION D'EUROS), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Si l'une de ces opérations devait être supérieure à un montant de EUR 1.000.000,- (UN MILLION D'EUROS), la Société se trouvera valablement engagée par l'accord unanime de tous les administrateurs.

Madame Anne CANEL, administrateur de la Société JB MAC NORTANCE S.A., demeure à L-5852 Hesperange, 4, rue d'Itzig.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société JB MAC NORTANCE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015058257/39.

(150066770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Global Fashion Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Global Fashion Holding S.A.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 190.907.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of March.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Global Fashion Holding S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190907, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 November 2014 N° 3333. The articles were last amended by deed of the undersigned notary, on 19 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 508, page 24354, on 24 February 2015. The articles of association have not been amended since.

The meeting opened at 6.00 pm with Ms. Katia GAUZÈS, Avocat à la Cour, in the chair.

The chairman designated Ms. Alina RYMALOVA, Rechtsanwältin, as secretary.

The meeting elects Mr. Luis A. AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and thus waive any convening formalities.

III. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the following agenda:

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Change of the Company's name to "Global Fashion Group S.A.".

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten million six hundred fifty-nine thousand one hundred twenty-three euro (EUR 10,659,123) through the issue of ten million six hundred fifty-nine thousand one hundred twenty-three (10,659,123) common shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, for a price of four hundred thirty-eight million three hundred three thousand one hundred thirty-seven euro and seventy-six cents (EUR 438,303,137.76), to be paid up by (i) a contribution in kind consisting of twenty thousand five hundred eighty-one (20,581) shares of Bigfoot GmbH and (ii) a contribution in cash consisting of twenty-two thousand seven hundred thirty-eight euro and twenty cents (EUR 22,738.20).

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

4. Replacement of Mr. Daniel Grossmann by Mr. Frédéric de Mevius as director of the Company.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders after deliberation unanimously took, and required the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to change the Company's name to "Global Fashion Group S.A."

As a consequence of the above, the general meeting of shareholders decides to amend article 1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 1. Name - Legal Form. There exists a public limited company (société anonyme) under the name Global Fashion Group S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of ten million six hundred fifty-nine thousand one hundred twenty-three euro (EUR 10,659,123) through the issue of ten million six hundred fifty-nine thousand one hundred twenty-three (10,659,123) common shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The ten million six hundred fifty-nine thousand one hundred twenty-three (10,659,123) new common shares issued were subscribed as follows:

1. Six thousand four hundred sixty-one (6,461) common shares have been subscribed by Rocket Internet SE (formerly Rocket Internet AG), a Societas Europaea existing under the laws of Germany, registered with the commercial register at the local court of Charlottenburg, Germany, under no. HRB 165662 B, having its registered address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany, for the price of two hundred sixty-five thousand six hundred seventy-six euro and thirty-two cents (EUR 265,676.32). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of twelve (12) shares of Bigfoot GmbH, a German Gesellschaft mit beschränkter Haftung, having its registered office at Johannisstrasse 20, 10117 Berlin, Germany and registered with register of the local court of Charlottenburg, Germany, under number HRB 127304 B ("Bigfoot") and a contribution in cash consisting of an aggregate amount of ten thousand eighty-one euro and forty-eight cents (EUR 10,081.48);

2. Three million six hundred fifty-three thousand two hundred fifty-six (3,653,256) common shares have been subscribed by AI European Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B 168.122, having its registered address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, for the price of one hundred fifty million two hundred twenty-one thousand eight hundred eighty-six euro and seventy-two cents (EUR 150,221,886.72). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of seven thousand fifty-four (7,054) shares of Bigfoot;

3. One hundred seventy-two thousand one hundred eleven (172,111) common shares have been subscribed by Kinnevik New Ventures AB, a limited liability company (aktiebolag) existing under the laws of Sweden, registered with the company registrar in Sweden (Bolagsverket), under number 556736-2412, with registered address in Skeppsbron 18, 10313 Stockholm, Sweden, for the price of seven million seventy-seven thousand two hundred four euro and thirty-two cents (EUR 7,077,204.32). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of three hundred thirty-two (332) shares of Bigfoot and a contribution in cash consisting of an aggregate amount of five thousand seven hundred forty-seven euro and eight cents (EUR 5,747.08);

4. One million three hundred fifty-seven thousand five hundred eighty-four (1,357,584) common shares have been subscribed by Verlinvest SA, a stock corporation existing under the laws of Belgium, registered with the Registrar of Legal Entities in Brussels under number 0455.030.364 with registered address in Place Flagey 18, 1050 Brussels, Belgium, for the price of fifty-five million eight hundred twenty-three thousand eight hundred fifty-four euro and eight cents (EUR 55,823,854.08). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of two thousand six hundred twenty-one (2,621) shares of Bigfoot;

5. Forty-four thousand one hundred eighty-seven (44,187) common shares have been subscribed by Rocket Middle East GmbH, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, with its statutory seat in Berlin, Germany, at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany, registered with the commercial register of the local court of Charlottenburg, Germany, under number HRB 143118 B, for the price of one million eight hundred sixteen thousand nine hundred sixty-nine euro and forty-four cents (EUR 1,816,969.44). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of eighty-five (85) shares of Bigfoot and a contribution in cash consisting of an aggregate amount of six thousand five hundred five euro and ninety-nine cents (EUR 6,505.99);

6. Seventy-four (74) common shares have been subscribed by NR Investments 2012, LLC, a limited liability company under the provisions of the Delaware Limited Liability Company Act, with registered address at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, City of Wilmington, Country of New Caste, Delaware 19801, United States of America, for the price of three thousand forty-two euro and eighty-eight cents (EUR 3,042.88). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of one (1) share of Bigfoot;

7. Twenty-two thousand six hundred thirteen (22,613) common shares have been subscribed by NR Investments I, Inc, a corporation formed under the laws of the Cayman Islands, with registered address at New Enterprise Associates, 1954 Greenspring Drive, Suite 600, Timonium, MD 21094, United States of America for the price of nine hundred twenty-nine thousand eight hundred forty-six euro and fifty-six cents (EUR 929,846.56). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of forty-four (44) shares of Bigfoot;

8. Five hundred ten thousand six hundred seventy (510,670) common shares have been subscribed by Chelsea Wharf Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugene Ruppert Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 170.759, for the price of twenty million nine hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty euro and forty cents (EUR 20,998,750.40). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of nine hundred eighty-six (986) shares of Bigfoot;

9. Seven hundred fifty-four thousand six hundred two (754,602) common shares have been subscribed by International Finance Corporation, an international organisation established by articles of agreement between its member countries, with registered address at 2121 Pennsylvania Avenue, N.W., Washington D.C., 20433, United States of America, for the price of thirty-one million twenty-nine thousand two hundred thirty-four euro and twenty-four cents (EUR 31,029,234.24). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of one thousand four hundred fifty-seven (1,457) shares of Bigfoot;

10. Six hundred seven thousand nine hundred thirty (607,930) common shares have been subscribed by DalcOR LLC, a limited liability company under the provisions of the Delaware Limited Liability Company Act, with registered address at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, City of Wilmington, Country of New Caste, Delaware 19801, United States of America for the price of twenty-four million nine hundred ninety-eight thousand eighty-one euro and sixty cents (EUR 24,998,081.60). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of one thousand one hundred seventy-four (1,174) shares of Bigfoot;

11. One million three hundred thirty-seven thousand four hundred forty-six (1,337,446) common shares have been subscribed by 2369335 Ontario Limited, a corporation incorporated under the laws of the Province of Ontario, registered with the Ministry of Government Services Ontario, under Ontario Corporation number 2369335, with registered address at 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario Canada M2M 4H5, Canada, for the price of fifty-four million nine hundred ninety-five thousand seven hundred seventy-nine euro and fifty-two cents (EUR 54,995,779.52). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of two thousand five hundred eighty-two (2,582) shares of Bigfoot and a contribution in cash consisting of an aggregate amount of two hundred eighty-nine euro and seventy-eight cents (EUR 289.78);

12. One hundred eighty-eight thousand four hundred fifty-nine (188,459) common shares have been subscribed by Grupo León S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.879, for the price of seven million seven hundred forty-nine thousand four hundred thirty-four euro and eight cents (EUR 7,749,434.08). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of three hundred sixty-four (364) shares of Bigfoot;

13. One hundred fifty thousand one hundred sixty-seven (150,167) common shares have been subscribed by Landerfield Enterprises Limited, a limited liability company under the laws of Cyprus, registered with the Cyprus Registrar of Companies under no. 210960, with address at Naousis 1, Karapatakis Building, 6018, Larnaca, Cyprus, for the price of six million one hundred seventy-four thousand eight hundred sixty-seven euro and four cents (EUR 6,174,867.04). The sub-

scription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of two hundred ninety (290) shares of Bigfoot;

14. Ninety-nine thousand nine hundred seventy-four (99,974) common shares have been subscribed by IFA PE Fund II, LP, an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, with statutory seat Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, Grand Cayman, KY 1-9005, Cayman Islands, for the price of four million one hundred ten thousand nine hundred thirty euro and eighty-eight cents (EUR 4,110,930.88). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of one hundred ninety-three (193) shares of Bigfoot and a contribution in cash consisting of an aggregate amount of one hundred thirteen euro and eighty-seven cents (EUR 113.87);

15. Fifty thousand six hundred four (50,604) common shares have been subscribed by IFA PE Fund II, US, LP, a limited partnership under the laws of Delaware in the United States of America, with statutory seat at National Corporate Research Limited, 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America, for the price of two million eight hundred thirty-six euro and forty-eight cents (EUR 2,080,836.48). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of ninety-eight (98) shares of Bigfoot;

16. Six hundred eight thousand seventy-three (608,073) common shares have been subscribed by Scopia Pre-IPO LP, a limited partnership under the laws of Bermuda, with its statutory seat in Bermuda, at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, HM 12, Bermuda, registered with the Bermuda Companies Registrar under number 47920, for the price of twenty-five million three thousand nine hundred sixty-one euro and seventy-six cents (EUR 25,003,961.76). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of one thousand one hundred seventy-four (1,174) shares of Bigfoot;

17. Six hundred eight thousand seventy-three (608,073) common shares have been subscribed by York Global Finance II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 120.097, for the price of twenty-five million three thousand nine hundred sixty-one euro and seventy-six cents (EUR 25,003,961.76). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of one thousand one hundred seventy-four (1,174) shares of Bigfoot;

18. Two hundred forty-three thousand four hundred twenty (243,420) common shares have been subscribed by Newsorg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172.837, for the price of ten million nine thousand four hundred thirty euro and forty cents (EUR 10,009,430.40). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of four hundred seventy (470) shares of Bigfoot; and

19. Two hundred forty-three thousand four hundred nineteen (243,419) common shares have been subscribed by L'Arche B.V., a besloten Vennootschap under the laws of the Netherlands, with its registered office in Amsterdam, the Netherlands, at Tweede Weteringplantsoen 5, 1017 ZD, registered with the commercial register of the Dutch Trade Register, under number 33107678, for the price of ten million nine thousand three hundred eighty-nine euro and twenty-eight cent (EUR 10,009,389.28). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of four hundred seventy (470) shares of Bigfoot.

The proof of the existence and of the value of the above-mentioned contributions in cash in a total amount of twenty-two thousand seven hundred thirty-eight euro and twenty cents (EUR 22,738.20) has been produced to the undersigned notary, so that the amount of twenty-two thousand seven hundred thirty-eight euro and twenty cents (EUR 22,738.20) is as of now available to the Company.

The total value of the contribution in kind (without taking into account the Additional Cash Contributions and the Partial Cash Considerations (as defined below)) listed under 1 to 19 above amounts to four hundred thirty-eight million three hundred sixty-six thousand four hundred fifty euro and seventeen cents (EUR 438,366,450.17), which the shareholders and subscribers expressly approve and has been confirmed in a report from Ernst & Young S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771, in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended. The conclusion of the report regarding the contribution in kind (taking into account the Additional Cash Contributions and the Partial Cash Considerations (as defined below)) was the following:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least in number and nominal value to the 10,659,123 shares with a nominal value of EUR 1 each to be issued with total related share premium of EUR 427,644,014.76, hence total consideration amounting to EUR 438,303,137.76.”

The report, having been initialled by the notary and the proxyholder of the appearing parties, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The total amount of four hundred thirty-eight million three hundred three thousand one hundred thirty-seven euro and seventy-six cents (EUR 438,303,137.76) consists of ten million six hundred fifty-nine thousand one hundred twenty-three euro (EUR 10,659,123) for the share capital and four hundred twenty-seven million six hundred forty-four thousand four-teen euro and seventy-six cents (EUR 427,644,014.76) for the share premium.

The appearing shareholders have, inter alia, waived (i) their preferential subscription right as set forth in article 5.3 of the articles of association of the Company and under applicable law and (ii) any transfer restrictions, preemptive rights, rights of first refusal, tag-along rights, drag-along rights and or any other rights contained in any shareholders' agreement with respect to the Company to which the appearing shareholders are a party in connection with this meeting.

Then, the parties listed 5 to 19 above, join the extraordinary general meeting of the shareholders and resolve together with the other shareholders present or represented, on the subsequent items of the agenda. The proxies of all subscribing new shareholders, intialled "ne varietur" by the proxy holders of the appearing shareholders and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“5.1. The Company has an issued share capital of sixty million six hundred ninety thousand one hundred twenty-one euro (EUR 60,690,121), represented by sixty million six hundred ninety thousand one hundred twenty-one (60,690,121) common shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.”

Fourth resolution

The general meeting of shareholders decides to accept the resignation of Mr. Daniel Grossmann as director of the Company with immediate effect and grants him full discharge for the exercise of his mandate. The general meeting of shareholders appoints Mr. Frédéric de Mevius, professionally residing at Place Eugène Flagey 18, B-1050 Brussels, born in Rhisnes on 26 November 1958 with immediate effect for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2016 in replacement of Mr. Grossmann.

Declaration and acknowledgement

The appearing shareholders acknowledge and agree that in relation to the capital increase resolved upon in this meeting and as necessary to implement the roadmap agreement dated 3/4 September 2014 (the "Roadmap Agreement"), (i) certain subscribers made additional contributions in cash in order to fully pay up the agreed subscription price of the shares in the Company given that the aggregate value of the shares of Bigfoot they contributed was lower than the subscription price of their subscribed shares in the Company (on the basis of the number of contribution shares and subscription shares agreed in the Roadmap Agreement), and (ii) certain subscribers will receive a partial cash consideration given that the value of the Bigfoot shares they contributed to the Company was higher than the subscription price of their subscribed shares in the Company (on the basis of the number of contribution shares and subscription shares agreed in the Roadmap Agreement) as follows (the "Additional Cash Contributions and Partial Cash Considerations"):

Subscriber	Amount of shares in the Company to be subscribed	Subscription Price in EUR	Amount of Bigfoot shares contributed
Rocket Middle East GmbH	44.187	1.816.969,44	85
NR Investments 2012, LLC	74	3.042,88	1
NR Investments I, Inc.	22.613	929.846,56	44
Chelsea Wharf Holdings S.à r.l.	510.670	20.998.750,40	986
International Finance Corporation	754.602	31.029.234,24	1.457
Dalcor LLC	607.930	24.998.081,60	1.174
2369335 Ontario Limited	1.337.446	54.995.779,52	2.582
Grupo Leon S.à r.l.	188.459	7.749.434,08	364
Landerfield Enterprises Limited	150.167	6.174.867,04	290
IFA PE Fund II, LP	99.974	4.110.930,88	193
IFA PE FuNd II, US, LP	50.604	2.080.836,48	98
Scopia Pre-IPO LP	608.073	25.003.961,76	1.174
York Global Finance II S.à r.l.	608.073	25.003.961,76	1.174
Newsorg S.à r.l.	243.420	10.009.430,40	470
L'Arche B.V.	243.419	10.009.389,28	470
Rocket Internet SE (formerly Rocket Internet AG)	6.461	265.676,32	12
AI European Holdings S.à r.l.	3.653.256	150.221.886,72	7.054
Kinnevik New Ventures AB	172.111	7.077.204,32	332
Verlinvest SA	1.357.584	55.823.854,08	2.621
Total	10.659.123,00	438.303.137,76	20.581,00

Subscriber	Value of the contributed Bigfoot shares in EUR	Additional Cash Contribution payable by	Partial Cash Consideration payable by GFH to Subscriber
Rocket Middle East GmbH	1.810.463,45	6.505,99	0,00
NR Investments 2012, LLC	21.299,57	0,00	0,00
NR Investments I, Inc.	937.181,08	0,00	7.334,52
Chelsea Wharf Holdings S.à r.l.	21.001.376,02	0,00	2.625,62
International Finance Corporation	31.033.473,49	0,00	4.239,25
Dalcor LLC	25.005.695,18	0,00	7.613,58
2369335 Ontario Limited	54.995.489,74	289,78	0,00
Grupo Leon S.à r.l.	7.753.043,48	0,00	3.609,40
Landerfield Enterprises Limited	6.176.875,30	0,00	2.008,26
IFA PE Fund II, LP	4.110.817,01	113,87	0,00
IFA PE FuNd II, US, LP	2.087.357,86	0,00	6.521,38
Scopia Pre-IPO LP	25.005.695,18	0,00	1.733,42
York Global Finance II S.à r.l.	25.005.695,18	0,00	1.733,42
Newsorg S.à r.l.	10.010.797,90	0,00	1.367,50
L'Arche B.V.	10.010.797,90	0,00	1.408,62
Rocket Internet SE (formerly Rocket Internet AG)	255.594,84	10.081,48	0,00
AI European Holdings S.à r.l.	150.247.166,78	0,00	25.280,06
Kinnevik New Ventures AB	7.071.457,24	5.747,08	0,00
Verinvest SA	55.826.172,97	0,00	2.318,89
Total	438.366.450,17	22.738,20	67.793,92

The appearing shareholders acknowledge and agree the amendment to Schedule 30.5(a) (MEEH Roll Up Contributions 3), 31.2(a) (Lamoda Roll Up Contributions 2), 32.3(a) (Dafiti Roll Up Contributions 3), 33.6(a) (Zalora Roll Up Contributions 4) and 34.2(a) (Jabong Roll Up Contributions 2) of the Roadmap Agreement with respect to the Additional Cash Contributions and Partial Cash Considerations.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am sechszwanzigsten März.

Vor uns, Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

wird eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Global Fashion Holding S.A. (die „Gesellschaft“) abgehalten, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 190907, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet am 1. Oktober 2014 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welche am 11. November 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 3333, veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde zuletzt am 19. Dezember 2014 gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars geändert, welche am 24. Februar 2015 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 508, Seite 24354, veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht geändert.

Die Versammlung wird um 18.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Katia GAUZÈS, Avocat à la Cour, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft Frau Alina RYMALOVA, Rechtsanwältin, zur Schriftführerin.

Die Versammlung wählt Herrn Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, zum Stimmzähler.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Rates der Versammlung erklärt und ersucht die Vorsitzende den unterzeichnenden Notar, Folgendes festzuhalten:

I. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien erscheinen auf einer Anwesenheitsliste, die von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, vom Rat der Versammlung und vom unterzeichnenden Notar unterzeichnet und der vorliegenden Urkunde beigelegt werden, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Besagte Vollmachten, welche von den erschienenen Parteien und dem Notar ne varietur paraphiert wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, eine Ladung erhalten zu haben und vor dieser Versammlung über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt worden zu sein und verzichten somit auf jegliche Ladungsformalitäten.

III. Diese Versammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über alle Punkte der folgenden Tagesordnung beraten:

IV. Die Tagesordnung dieser Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Änderung des Gesellschaftsnamens in „Global Fashion Group S.A.“.

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag von zehn Millionen sechshundertneunundfünfzigtausendeinhundertdreiundzwanzig Euro (EUR 10.659.123) durch die Ausgabe von zehn Millionen sechshundertneunundfünfzigtausendeinhundertdreiundzwanzig (10.659.123) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), zu einem Preis von vierhundertachtunddreißig Millionen dreihundertdreitausendeinhundertsiebenunddreißig Euro und sechsundsiebzig Cent (EUR 438.303.137,76), einzuzahlen durch (i) eine Sacheinlage bestehend aus zwanzigtausendfünfhunderteinundachtzig (20.581) Aktien der Bigfoot GmbH und (ii) eine Bareinlage bestehend aus zweiundzwanzigtausendsiebenhundertachtunddreißig Euro und zwanzig Cent (EUR 22.738,20).

3. Dementsprechende Änderung des Artikels 5.1 der Satzung der Gesellschaft.

4. Ersetzung von Herrn Daniel Grossmann als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft durch Herrn Frédéric de Mevius.

Nach ordnungsgemäßer Prüfung jedes Tagesordnungspunkts fasst die Hauptversammlung der Aktionäre nach Beratung einstimmig die folgenden Beschlüsse und ersucht den Notar, diese zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt, den Namen der Gesellschaft in „Global Fashion Group S.A.“ zu ändern.

Infolgedessen beschließt die Hauptversammlung der Aktionäre, Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Aktiengesellschaft (société anonyme) mit dem Namen Global Fashion Group S.A. (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.“

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag von zehn Millionen sechshundertneunundfünfzigtausendeinhundertdreiundzwanzig Euro (EUR 10.659.123) durch die Ausgabe von zehn Millionen sechshundertneunundfünfzigtausendeinhundertdreiundzwanzig (10.659.123) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), zu erhöhen.

Die zehn Millionen sechshundertneunundfünfzigtausendeinhundertdreiundzwanzig (10.659.123) neuen ausgegebenen Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. Sechstausendvierhundeinundsechzig (6.461) Aktien wurden von Rocket Internet SE (vormals Rocket Internet AG), einer Societas Europaea bestehend unter deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 165662 B, mit Sitz in Johannesstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland, zum Preis von zweihundertfünfundsechzigtausendsechshundertsechsundsiebzig Euro und zweiunddreißig Cent (EUR 265.676,32) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus zwölf (12) Aktien der Bigfoot GmbH, einer deutschen Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Johannesstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland und eingetragen im Register des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 127304 B („Bigfoot“) und eine Bareinlage in einem Gesamtwert von zehntausendeinundachtzig Euro und achtundvierzig Cent (EUR 10.081,48);

2. Drei Millionen sechshundertdreiundfünfzigtausendzweihundertsechsfünfundfünfzig (3.653.256) Aktien wurden von AI European Holdings S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) bestehend unter

dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 168.122, mit Sitz in 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Großherzogtum Luxemburg, zum Preis von einhundertfünfzig Millionen zweihunderteinundzwanzigtausendachthundertsechszwanzig Euro und zweiundsiebzig Cent (EUR 150.221.886,72) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus siebentausendvierundfünfzig (7.054) Aktien der Bigfoot;

3. Einhundertzweiundsiebzigtausendeinhundertelf (172.111) Aktien wurden von Kinnevik New Ventures AB, einer Gesellschaft (aktiebolag) bestehend unter dem Recht Schwedens, eingetragen im Handelsregister Schwedens (Bolagsverket) unter der Nummer 556736-2412, mit Sitz in Skeppsbron 18, 10313 Stockholm, Schweden, zum Preis von sieben Millionen siebenundsiebzigtausendzweihundertvier Euro und zweiunddreißig Cent (EUR 7.077.204,32) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus dreihundertzweiunddreißig (332) Aktien der Bigfoot und eine Bareinlage in einem Gesamtwert von fünftausendsiebenhundertsebenundvierzig Euro und acht Cent (EUR 5.747,08);

4. Eine Million dreihundertsiebenundfünfzigtausendfünfhundertvierundachtzig (1.357.584) Aktien wurden von Verinvest SA, einer Aktiengesellschaft (stock corporation) bestehend unter dem Recht Belgiens, eingetragen im Registrar of Legal Entities in Brüssel unter der Nummer 0455.030.364, mit Sitz in Place Flagey 18, 1050 Brüssel, Belgien, zum Preis von fünfundfünfzig Millionen achthundertdreiundzwanzigtausendachthundertvierundfünfzig Euro und acht Cent (EUR 55.823.854,08) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus zweitausendsechshunderteinundzwanzig (2.621) Aktien der Bigfoot;

5. Vierundvierzigtausendeinhundertsiebenundachtzig (44.187) Aktien wurden von Rocket Middle East GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und bestehend unter deutschem Recht, mit satzungsmäßigem Sitz in Berlin, Deutschland, Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 143118 B, zum Preis von einer Million achthundertsechszehntausendneunhundertneunundsechzig Euro und vierundvierzig Cent (EUR 1.816.969,44) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus fünfundachtzig (85) Aktien der Bigfoot und eine Bareinlage in einem Gesamtwert von sechstausendfünfhundertfünf Euro und neunundneunzig Cent (EUR 6.505,99);

6. Vierundsiebzig (74) Aktien wurden von NR Investments 2012, LLC, einer Gesellschaft (limited liability company) nach den Bestimmungen des Delaware Limited Liability Company Act, mit Sitz in The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, City of Wilmington, Country of New Caste, Delaware 19801, Vereinigte Staaten von Amerika, zum Preis von dreitausendzweiundvierzig Euro und achtundachtzig Cent (EUR 3.042,88) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus einer (1) Aktie der Bigfoot;

7. Zweiundzwanzigtausendsechshundertdreizehn (22.613) Aktien wurden von NR Investments I, Inc, einer Gesellschaft (corporation) nach dem Recht der Kaimaninseln (Cayman Islands), mit Sitz in New Enterprise Associates, 1954 Greenspring Drive, Suite 600, Timonium, D 21094, Vereinigte Staaten von Amerika, zum Preis von neunhundertneunundzwanzigtausendachthundertsechszwanzig Euro und sechsundfünfzig Cent (EUR 929.846,54) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus vierundvierzig (44) Aktien der Bigfoot;

8. Fünfhundertzehntausendsechshundertsiebzig (510.670) Aktien wurden von Chelsea Wharf Holdings S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 2-4, rue Eugene Ruppert, Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 170.759, zum Preis von zwanzig Millionen neunhundertachtundneunzigtausendsebenhundertfünfzig Euro und vierzig Cent (EUR 20.998.750,40) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus neunhundertsechszwanzig (986) Aktien der Bigfoot;

9. Siebenhundertvierundfünfzigtausendsechshundertzwei (754.602) Aktien wurden von International Finance Corporation, einer internationalen Organisation gegründet durch einen Vertrag (articles of agreement) zwischen ihren Mitgliedsstaaten, mit Sitz in 2121 Pennsylvania Avenue, N.W., Washington D.C., 20433, Vereinigte Staaten von Amerika, zum Preis von einunddreißig Millionen neunundzwanzigtausendzweihundertvierunddreißig Euro und vierundzwanzig Cent (EUR 31.029.234,24) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus eintausendvierhundertsebenundfünfzig (1.457) Aktien der Bigfoot;

10. Sechshundertsiebttausendneunhundertdreißig (607.930) Aktien wurden von Dalcor LLC, einer Gesellschaft (limited liability company) nach den Bestimmungen des Delaware Limited Liability Company Act, mit Sitz in The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, City of Wilmington, Country of New Caste, Delaware 19801, Vereinigte Staaten von Amerika, zum Preis von vierundzwanzig Millionen neunhundertachtundneunzigtausendeinundachtzig Euro und sechzig Cent (EUR 24.998.081,60) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus eintausendeinhundertvierundsiebzig (1.174) Aktien der Bigfoot;

11. Eine Million dreihundertsiebenunddreißigtausendvierhundertsechszwanzig (1.337.446) Aktien wurden von 2369335 Ontario Limited, einer Gesellschaft (corporation) gegründet nach dem Recht der Provinz Ontario, eingetragen beim Ministry of Government Services Ontario, unter der Nummer 2369335, mit Sitz in 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario Canada M2M 4H5, Canada, zum Preis von vierundfünfzig Millionen neunhundertfünfundneunzigtausendsebenhundertneunundsiebzig Euro und zweiundfünfzig Cent (EUR 54.995.779,52) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus zweitausendfünfhundertzweiundachtzig (2.582) Aktien der

Bigfoot und eine Bareinlage in einem Gesamtwert von zweihundertneundachtzig Euro und achtundsiebzig Cent (EUR 289,78);

12. Einhundertachtundachtzigtausendvierhundertneundfünfzig (188.459) Aktien wurden von Grupo León S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 178.879, zum Preis von sieben Millionen siebenhundertneundvierzigtausendvierhundertvierunddreißig Euro und acht Cent (EUR 7.749.434,08) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus dreihundertvierundsechzig (364) Aktien der Bigfoot;

13. Einhundertfünfzigtausendeinhundertsiebenundsechzig (150.167) Aktien wurden von Landerfield Enterprises Limited, einer Gesellschaft (limited liability company) nach dem Recht Zyperns, eingetragen im Handelsregister Zyperns (Cyprus Registrar of Companies) unter der Nummer 210960, mit Sitz in Naousis 1, Karapatakis Building, 6018, Larnaca, Zypern, zum Preis von sechs Millionen einhundertvierundsiebzigtausendachthundertsiebenundsechzig Euro und vier Cent (EUR 6.174.867,04) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus zweihundertneunzig (290) Aktien der Bigfoot;

14. Neunundneunzigtausendneuhundertvierundsiebzig (99.974) Aktien wurden von IFA PE Fund II, LP, einer Gesellschaft (exempted limited partnership) nach dem Recht der Kaimaninseln (Cayman Islands), mit satzungsmäßigem Sitz in Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, Grand Cayman, KY 1-9005, Cayman Islands, zum Preis von vier Millionen einhundertzehntausendneuhundertdreißig Euro und achtundachtzig Cent (EUR 4.110.930,88) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus einhundertdreiundneunzig (193) Aktien der Bigfoot und eine Bareinlage in einem Gesamtwert von einhundertdreizehn Euro und siebenundachtzig Cent (EUR 113,87);

15. Fünfzigtausendsechshundertvier (50.604) Aktien wurden von IFA PE Fund II, US, LP, einer Gesellschaft (limited partnership) nach dem Recht des Bundesstaates Delaware, Vereinigte Staaten von Amerika, mit satzungsmäßigem Sitz in National Corporate Research Limited, 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Vereinigte Staaten von Amerika, zum Preis von zwei Millionen achtzigtausendachthundertsechsenddreißig Euro und achtundvierzig Cent (EUR 2.080.836,48) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus achtundneunzig (98) Aktien der Bigfoot;

16. Sechshundertachttausenddreundsiebzig (608.073) Aktien wurden von Scopia Pre-IPO LP, einer Gesellschaft (limited partnership) nach dem Recht der Bermuda-Inseln, mit satzungsmäßigem Sitz in Bermuda, Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, HM 12, Bermuda, zum Preis von fünfundzwanzig Millionen dreitausendneuhunderteinundsechzig Euro und sechsundsiebzig Cent (EUR 25.003.961,76) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus eintausendeinhundertvierundsiebzig (1.174) Aktien der Bigfoot;

17. Sechshundertachttausenddreundsiebzig (608.073) Aktien wurden von York Global Finance II S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 120.097, zum Preis von fünfundzwanzig Millionen dreitausendneuhunderteinundsechzig Euro und sechsundsiebzig Cent (EUR 25.003.961,76) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus eintausendeinhundertvierundsiebzig (1.174) Aktien der Bigfoot;

18. Zweihundertdreiundvierzigtausendvierhundertzwanzig (243.420) Aktien wurden von Newsorg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 23, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 172.837, zum Preis von zehn Millionen neuntausendvierhundertdreißig Euro und vierzig Cent (EUR 10.009.430,40) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus vierhundredsiebzig (470) Aktien der Bigfoot; und

19. Zweihundertdreiundvierzigtausendvierhundertneunzehn (243.419) Aktien wurden von L'Arche B.V., einer Gesellschaft (besloten Vennootschap) nach dem Recht der Niederlande, mit Sitz in Amsterdam, Niederlande, in Tweede Weteringplantsoen 5, 1017 ZD, eingetragen im Handelsregister der Niederlande unter der Nummer 33107678, zum Preis von zehn Millionen neuntausenddreihundertneundachtzig Euro und achtundzwanzig Cent (EUR 10.009.389,28) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus vierhundredsiebzig (470) Aktien der Bigfoot.

Der Nachweis über die Existenz und den Wert der oben bezeichneten Bareinlagen in einem Gesamtwert von zweiundzwanzigttausendsiebenhundertachtunddreißig Euro und zwanzig Cent (EUR 22.738,20) wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, so dass der Gesellschaft ab sofort ein Betrag in Höhe von zweiundzwanzigttausendsiebenhundertachtunddreißig Euro und zwanzig Cent (EUR 22.738,20) zur Verfügung steht.

Der Gesamtwert der unter 1 bis 19 gelisteten Sacheinlage (ohne Berücksichtigung der Zusätzlichen Bareinlagen und Teilgeldleistungen (wie unten definiert)) beträgt vierhundertachtunddreißig Millionen dreihundertsechsendsechzigtausendvierhundertfünfzig Euro und sieben Cent (EUR 438.366.450,17), was von den Aktionären und Zeichnern ausdrücklich genehmigt und in einem Bericht der Ernst & Young S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 47771, im Einklang mit den Artikeln 26-1 und 32-1 des Gesetzes von 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner aktuellen Fassung, bestätigt wurde. Die Schlussfolgerung des Berichts über die Sacheinlage (unter Berücksichtigung der Zusätzlichen Bareinlagen und der Teilgeldleistungen (wie unten definiert)) lautet wie folgt:

„Auf der Grundlage der durchgeführten und oben beschriebenen Prüfung sind uns keine Sachverhalte bekannt geworden, die uns zu der Annahme veranlassen, dass der Wert der Einlage nicht mindestens der Anzahl und dem Nominalwert der 10.659.123 Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 1 entspricht, welche mit dem gesamten verbundenen Agio von EUR 427.644.014,76 ausgegeben werden, und demzufolge der Gesamtbetrag EUR 438.303.137,76 beträgt.“

Der Bericht wurde vom Notar und dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien paraphiert und wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die gesamte Einlage in Höhe von vierhundertachtunddreißig Millionen dreihundertdreitausendeinhundertsiebenunddreißig Euro und sechsundsiebzig Cent (EUR 438.303.137,76) besteht aus zehn Millionen sechshundertneunundfünfzigtausendeinhundertdreiundzwanzig Euro (EUR 10.659.123) für das Gesellschaftskapital und vierhundertsevenundzwanzig Millionen sechshundertvierundvierzigtausendvierzehn Euro und sechsundsiebzig Cent (EUR 427.644.014,76) für das Agio.

Die erschienenen Aktionäre haben unter anderem auf (i) ihr Vorzugsrecht gemäß Artikel 5.3 der Satzung der Gesellschaft und den Bestimmungen des anwendbaren Rechts und (ii) Übertragungsbeschränkungen, Bezugsrechte (preemptive rights), Vorkaufsrechte (rights of first refusal), Mitverkaufsrechte- und Pflichten (tag-along rights and drag-along rights) und/oder andere Rechte aus Aktionärsvereinbarungen in Bezug auf die Gesellschaft, bei welchen die erschienenen Aktionäre der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Versammlung Partei sind, verzichtet.

Daraufhin schließen sich die Parteien 5 bis 19 der außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre an und beschließen gemeinsam mit den anderen anwesenden oder vertretenen Aktionären über die nachfolgenden Tagesordnungspunkte. Die Vollmachten aller neuen Zeichnungaktionäre, welche von den Bevollmächtigten der erschienenen Aktionäre und dem Notar „ne varietur“ paraphiert wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt, Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„**5.1.** Das ausgegebene Gesellschaftskapital beträgt sechzig Millionen sechshundertneunzigtausendeinhunderteinundzwanzig Euro (EUR 60.690.121), bestehend aus sechzig Millionen sechshundertneunzigtausendeinhunderteinundzwanzig (60.690.121) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1).“

Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt, den Rücktritt von Herrn Daniel Grossmann als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung anzunehmen und erteilt ihm vollständige Entlastung für die Ausführung seiner Funktion. Die Hauptversammlung der Aktionäre ernannt Herrn Frédéric de Mevius, geschäftsansässig in Place Eugène Flagey 18, B-1050 Brüssel, geboren am 26. November 1958 in Rhisnes, mit sofortiger Wirkung bis zur Jahreshauptversammlung der Gesellschaft im Jahre 2016 als Nachfolger von Herrn Grossmann.

Erklärung und Bestätigung

Die erschienenen Aktionäre bestätigen und erkennen an, dass in Verbindung mit der in dieser Versammlung beschlossenen Kapitalerhöhung und als Voraussetzung für die Umsetzung des Roadmap Agreements vom 3./4. September 2014 (das „Roadmap Agreement“) (i) bestimmte Zeichner zusätzliche Bareinlagen eingebracht haben, um den vereinbarten Bezugspreis für die Aktien der Gesellschaft einzuzahlen, da der Gesamtwert der von ihnen eingebrachten Bigfoot-Aktien niedriger war als der Bezugspreis ihrer gezeichneten Aktien der Gesellschaft (auf der Grundlage der im Roadmap Agreement vereinbarten Anzahl von eingebrachten Aktien (contribution shares) und Bezugsaktien (subscription shares)), und (ii) bestimmte Zeichner eine Teilgeldleistung erhalten, da der Wert der von ihnen in die Gesellschaft eingebrachten Bigfoot-Aktien höher war als der Bezugspreis ihrer gezeichneten Aktien der Gesellschaft (auf der Grundlage der im Roadmap Agreement vereinbarten Anzahl von eingebrachten Aktien (contribution shares) und Bezugsaktien (subscription shares)), wie in der folgenden Tabelle aufgeführt (die „Zusätzlichen Bareinlagen und Teilgeldleistungen“):

Subscriber	Amount of shares in the Company to be subscribed	Subscription Price in EUR	Amount of Bigfoot shares contributed
Rocket Middle East GmbH	44.187	1.816.969,44	85
NR Investments 2012, LLC	74	3.042,88	1
NR Investments I, Inc.	22.613	929.846,56	44
Chelsea Wharf Holdings S.à r.l.	510.670	20.998.750,40	986
International Finance Corporation	754.602	31.029.234,24	1.457

Dalcor LLC	607.930	24.998.081,60	1.174
2369335 Ontario Limited	1.337.446	54.995.779,52	2.582
Grupo Leon S.à r.l.	188.459	7.749.434,08	364
Landerfield Enterprises Limited	150.167	6.174.867,04	290
IFA PE Fund II, LP	99.974	4.110.930,88	193
IFA PE FuNd II, US, LP	50.604	2.080.836,48	98
Scopia Pre-IPO LP	608.073	25.003.961,76	1.174
York Global Finance II S.à r.l.	608.073	25.003.961,76	1.174
Newsorg S.à r.l.	243.420	10.009.430,40	470
L'Arche B.V.	243.419	10.009.389,28	470
Rocket Internet SE (formerly Rocket Internet AG)	6.461	265.676,32	12
AI European Holdings S.à r.l.	3.653.256	150.221.886,72	7.054
Kinnevik New Ventures AB	172.111	7.077.204,32	332
Verlinvest SA	1.357.584	55.823.854,08	2.621
Total	10.659.123,00	438.303.137,76	20.581,00
Subscriber	Value of the contributed Bigfoot shares in EUR	Additional Cash Contribution payable by Subscriber	Partial Cash Consideration payable by GFH to Subscriber
Rocket Middle East GmbH	1.810.463,45	6.505,99	0,00
NR Investments 2012, LLC	21.299,57	0,00	0,00
NR Investments I, Inc.	937.181,08	0,00	7.334,52
Chelsea Wharf Holdings S.à r.l.	21.001.376,02	0,00	2.625,62
International Finance Corporation	31.033.473,49	0,00	4.239,25
Dalcor LLC	25.005.695,18	0,00	7.613,58
2369335 Ontario Limited	54.995.489,74	289,78	0,00
Grupo Leon S.à r.l.	7.753.043,48	0,00	3.609,40
Landerfield Enterprises Limited	6.176.875,30	0,00	2.008,26
IFA PE Fund II, LP	4.110.817,01	113,87	0,00
IFA PE FuNd II, US, LP	2.087.357,86	0,00	6.521,38
Scopia Pre-IPO LP	25.005.695,18	0,00	1.733,42
York Global Finance II S.à r.l.	25.005.695,18	0,00	1.733,42
Newsorg S.à r.l.	10.010.797,90	0,00	1.367,50
L'Arche B.V.	10.010.797,90	0,00	1.408,62
Rocket Internet SE (formerly Rocket Internet AG)	255.594,84	10.081,48	0,00
AI European Holdings S.à r.l.	150.247.166,78	0,00	25.280,06
Kinnevik New Ventures AB	7.071.457,24	5.747,08	0,00
Verlinvest SA	55.826.172,97	0,00	2.318,89
Total	438.366.450,17	22.738,20	67.793,92

Die erschienenen Aktionäre bestätigen und erkennen die Änderung des Anhangs 30.5(a) (MEEH Roll Up Contributions 3), 31.2(a) (Lamoda Roll Up Contributions 2), 32.3(a) (Dafiti Roll Up Contributions 3), 33.6(a) (Zalora Roll Up Contributions 4) und 34.2(a) (Jabong Roll Up Contributions 2) des Roadmap Agreements im Hinblick auf die Zusätzlichen Bareinlagen und Teilgeldleistungen an.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten und Auslagen

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Gebühren jeglicher Art, die von der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde zu tragen sind, werden auf ungefähr siebentausend Euro (EUR 7.000) geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienener Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen.

Die vorstehende Urkunde ist den erschienenen Parteien, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt sind, verlesen und vom Notar gemeinsam mit diesen erschienenen Parteien unterzeichnet worden.

Signé: K. GAUZÈS, A. RYMALOVA, L. A. AGUERRE ENRÍQUEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 31 mars 2015. Relation: 2LAC/2015. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015058153/604.

(150066959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

ISMP, International Sport Mouratoglou and Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.237.

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de International Sport Mouratoglou and Partners, (en abrégé «ISMP»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188237 (la «Société»). La Société a été constituée par un acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, en date du 20 juin 2014, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2357 en date du 3 septembre 2014.

L'Assemblée est ouverte présidée par Monsieur Pierre DAGALLIER, demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (le «Président»).

Le Président a désigné comme secrétaire et l'assemblée comme scrutateur Monsieur Alain ROBILLARD, résidant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (le «Secrétaire» et le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le «Bureau».

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qu'il suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés de la Société (les «Actionnaires»), les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions que chacun détient, figurent sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du Bureau.

II. Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront annexées aux présentes après avoir été signées par les mandataires des Actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire soussigné.

III. Tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'Assemblée peut régulièrement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation.

V. Il résulte de la liste de présence que les 31.000 actions émises de la Société sont toutes représentées. Par conséquent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création d'une réserve spéciale (la «Réserve») telle que définie et mentionnée dans les statuts à l'article 5.7 aux fins de l'émission de parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») qui se répartira entre une réserve spéciale liée aux parts bénéficiaires de classe A (la «Réserve des Parts Bénéficiaires A») d'une part, et une réserve spéciale liée aux parts bénéficiaires de classe B (la «Réserve des Parts Bénéficiaires B»), d'autre part;

2. Emission de quarante-quatre millions huit cent soixante mille (44.860.000) Parts Bénéficiaires de classe A pour un montant de quarante-quatre millions huit cent soixante mille euros (44.860.000 EUR) à EREN Groupe S.A. (les «Parts Bénéficiaires de Classe A»); souscription en contrepartie d'un apport en nature, paiement et allocation de ce montant à la Réserve des Parts Bénéficiaires A et fixation d'un dividende prioritaire de 6% pour les quarante-quatre millions huit cent soixante mille (44.860.000) nouvelles Parts Bénéficiaires de Classe A émises.

3. Emission de dix millions (10.000.000) de Parts Bénéficiaires de classe B pour un montant de cent mille euros (100.000 EUR) à EREN Groupe S.A. (les «Parts Bénéficiaires de Classe B»); souscription en contrepartie d'un apport en nature, paiement et allocation de ce montant à la Réserve des Parts Bénéficiaires B et fixation d'un droit à rémunération équivalent à la part de résultats revenant à la Société, issus de l'exploitation du complexe sportif Thiverval, entièrement détenu par la société TETC filiale indirecte de la Société pour les dix millions (10.000.000) de nouvelles Parts Bénéficiaires de Classe B émises.

4. Rapport du Réviseur d'entreprises.

5. Modification subséquente de l'article 5.7. des statuts de la Société en insérant un deuxième alinéa afin que l'article se lise comme suit:

« 5.7. Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve Spéciale ne faisant pas partie du capital social et pouvant elle - même être divisée en sous-réserves spéciales peut-être spécialement créée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Part Bénéficiaires.

Outre le capital social, une réserve spéciale des Parts Bénéficiaires de Classe A a été créée en relation avec l'émission par la Société de quarante-quatre millions huit cent soixante mille (44.860.000) Parts Bénéficiaires de Classe A, où un montant de quarante-quatre millions huit cent soixante mille euros (44.860.000 EUR) a été alloué. Une réserve spéciale des Parts Bénéficiaires de Classe B a été créée en relation avec l'émission par la Société de dix millions (10.000.000) de Parts Bénéficiaires de Classe B, où un montant de cent mille euros (100.000 EUR) a été alloué.

6. Modification de l'article 5.8 des statuts de la Société en insérant les spécificités applicables à chacune des deux classes de parts bénéficiaires et afin que l'article se lise comme suit:

« 5.8. Chaque Part Bénéficiaire de Classe A aura droit à une distribution prioritaire d'un montant calculé sur la valeur nominale ou à défaut sur le pair comptable des Parts Bénéficiaires de Classe A, multiplié par le taux de 6%. Le paiement sera fait à hauteur des sommes distribuables à prélever sur les bénéfices, primes ou réserves disponibles (y compris la Réserve des Parts Bénéficiaires de Classe A mais à l'exclusion de la Réserve des Parts Bénéficiaires de Classe B) figurant à son bilan, étant entendu que le paiement des droits à distribution prioritaire sera imputé en priorité sur les bénéfices distribuables de l'exercice social, puis sur les autres sommes distribuables.

La Société a l'obligation de procéder au paiement du droit à distribution prioritaire dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice social.

Si pour quelque raison que ce soit, la distribution prioritaire revenant aux détenteurs de Parts Bénéficiaires de Classe A n'était pas payée à l'issue d'un exercice social donné, la mise en paiement de la distribution prioritaire en question devra se faire de manière privilégiée lors du (ou des) prochain(s) exercice(s) sociaux permettant une telle distribution, s'ajoutant ainsi à la distribution à recevoir au titre de l'exercice social en cours.

La Société pourra procéder au rachat des Parts Bénéficiaires de Classe A à leur valeur nominale, et à défaut, au pair comptable en vue de procéder à leur annulation une fois complet paiement du droit à distribution prioritaire pour l'exercice social écoulé (en ce compris l'apurement des droits à distribution prioritaire reportés au titre des exercices antérieurs) auquel donne droit les Parts Bénéficiaires de Classe A, et dans le cas où la Société disposerait d'un excédent de trésorerie.

L'exercice social en cours au jour du rachat ne donnera pas droit à distribution prioritaire au prorata de la durée d'émission des Parts Bénéficiaires de Classe A durant cet exercice social.

Les Parts Bénéficiaires de Classe B sont émises sans désignation de valeur nominale et ne portent pas d'intérêts. Chaque Part Bénéficiaire de Classe B donnera droit à une distribution prioritaire sur toute distribution aux Actionnaires, (mais à l'exclusion des distributions aux détenteurs de Parts Bénéficiaires de Classe A) d'un montant égal à la somme de:

- la différence, si elle est positive, entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements sur immobilisations) liés aux activités exploitées par une société du groupe auquel appartient la Société sur le Site de Thiverval, propriété de la société TETC;

- le produit de toute cession, vente, transfert ou autre mode de disposition des actifs de la société TETC situés sur le Site de Thiverval, tels que portés sur un compte bancaire ouvert au nom de la société TETC et affecté spécifiquement aux opérations relatives au site de Thiverval; et

- les sommes recouvrées par la société Hôtel Victoria à la suite d'une décision définitive insusceptible de recours ou d'une transaction à l'issue de tout Contentieux Fiscal (tel que défini dans tout pacte d'actionnaires ou autre contrat similaire conclu à quelque moment que ce soit parmi un ou plusieurs actionnaires de la Société).

Le paiement sera fait (a) à hauteur de la somme disponible sur le compte bancaire ouvert au nom de la société TETC et affecté spécifiquement aux opérations relatives au site de Thiverval et (b) sous réserve de l'existence sommes distribuables à prélever sur les bénéfices, primes ou réserves disponibles (y compris la Réserve des Parts Bénéficiaires de Classe B mais à l'exclusion de la Réserve des Parts Bénéficiaires de Classe A) figurant à son bilan.

La Société a l'obligation de procéder au paiement du droit à distribution prioritaire dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice social.

Si pour quelque raison que ce soit, la distribution prioritaire revenant aux détenteurs de Parts Bénéficiaires de Classe B n'était pas payée à l'issue d'un exercice social donné, la mise en paiement de la distribution prioritaire en question devra se faire de manière privilégiée lors du (ou des) prochain(s) exercice(s) sociaux permettant une telle distribution s'ajoutant ainsi à la distribution à recevoir au titre de l'exercice social en cours.

La Société pourra procéder au rachat des Parts Bénéficiaires de Classe B pour un (1) euro en vue de procéder à leur annulation une fois (i) que le paiement du droit à distribution prioritaire pour l'exercice social écoulé (en ce compris l'apurement des droits à distribution prioritaire reportés au titre des exercices antérieurs) auquel donne droit les Parts

Bénéficiaires de Classe B sera complet, (ii) que le site Thiverval ne sera plus actif et (iii) que la société TETC ne sera plus propriétaire d'aucun actif sur le site Thiverval. L'exercice social en cours au jour du rachat ne donnera pas droit à distribution prioritaire au prorata de la durée d'émission des Parts Bénéficiaires de Classe B durant cet exercice social.

Chaque Part Bénéficiaire de Classe B donnera droit à une distribution prioritaire sur toute distribution aux actionnaires, à prélever sur les bénéfices, primes ou réserves disponibles (y compris la Réserve des Parts Bénéficiaires de Classe B, mais à l'exclusion de la Réserve des Parts Bénéficiaires de Classe A) de la Société, d'un montant non reportable équivalent à la part de résultats revenant à la Société, issus de l'exploitation du complexe sportif Thiverval, entièrement détenu par la société TETC filiale indirecte de la Société.

Pour l'exercice social au cours duquel les Parts Bénéficiaires auront été émises, le montant de la distribution prioritaire auquel donnent droit les Parts Bénéficiaires devra être calculé sur la durée totale de cet exercice social et non au prorata de la durée d'émission des Parts Bénéficiaires durant cet exercice social.

Suite aux distributions prioritaires revenant aux porteurs de Parts Bénéficiaires de Classe A et porteurs de Parts Bénéficiaires de Classe B, l'affectation des bénéfices se fera tel que prévu aux articles 22.2 et suivants. Les distributions sur Parts Bénéficiaires à partir de tout bénéfice net après impôt, toutes réserves (y compris la Réserve des Parts Bénéficiaires de Classe A et la Réserve des Parts Bénéficiaires de Classe B) et/ou primes sont décidées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sous le respect des conditions prévues par la loi. Des distributions intérimaires sur Parts Bénéficiaires peuvent être déclarées et payées par le Conseil d'Administration à condition de respecter les termes et conditions fixés par la loi pour les distributions de dividendes intérimaires aux actionnaires, soit en espèces ou en nature.

Toute distribution déclarée sera payable au siège de la Société ou aux guichets désignés par le Conseil d'Administration (sous réserve des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires).

Une distribution déclarée mais non payée (et non réclamée) après cinq ans ne pourra plus être réclamée par le détenteur en question, et sera prescrite par le fait du détenteur et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les distributions déclarées, mais non réclamées qui sont détenues par la Société pour le compte des détenteurs.»

7. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration

Après avoir attentivement examiné les points mentionnés ci-dessus, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par les Actionnaires:

Première résolution

L'assemblée a décidé de créer une réserve spéciale (la «Réserve») telle que définie et mentionnée dans les statuts à l'article 5.7. aux fins de l'émission de parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») qui se répartira entre une réserve spéciale liée aux parts bénéficiaires de classe A (la «Réserve des Parts Bénéficiaires A») d'une part, et une réserve spéciale liée aux parts bénéficiaires de classe B (la «Réserve des Parts Bénéficiaires B»), d'autre part.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'émettre quarante-quatre millions huit cent soixante mille (44.860.000) Parts Bénéficiaires de classe A (les «Parts Bénéficiaires de Classe A») pour un montant de quarante-quatre millions huit cent soixante mille euros (44.860.000 €) à EREN Groupe S.A. avec siège social au 25B Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 39052 («EREN Groupe»), en contrepartie d'un apport en nature et d'allouer le montant de quarante-quatre millions huit cent soixante mille euros (44.860.000 €) à la Réserve des Parts Bénéficiaires A.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'émettre dix millions (10.000.000) de Parts Bénéficiaires de classe B (les «Parts Bénéficiaires de Classe B») pour un montant de cent mille euros (100.000 €) à EREN Groupe, en contrepartie d'un apport en nature et d'allouer le montant de cent mille euros (100.000 €) à la Réserve des Parts Bénéficiaires B.

A la suite de quoi, l'assemblée a décidé d'accepter la souscription et le paiement de ces Parts Bénéficiaires. Le souscripteur EREN Groupe, représentée par Monsieur Pierre DAGALLIER, demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant en qualité de membre et président de son Directoire et Monsieur Alain ROBILLARD, demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg agissant en qualité de membre de son Directoire, a confirmé sa souscription aux, et le paiement intégral des, Parts Bénéficiaires ainsi émises.

La preuve de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné sous la forme d'un rapport du réviseur d'entreprises agréé de la Société concernant l'évaluation de l'apport en nature conformément à l'article 26-1 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les conclusions de ce rapport sont comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des parts bénéficiaires de Classe A et de Classe B à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera annexé aux présentes après avoir été signé par les comparants et le notaire soussigné pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.7 des statuts de la Société, en insérant un deuxième alinéa afin que l'article se lise tel que décrit dans l'agenda.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.8 des statuts de la Société, en insérant les spécificités applicables à chacune des deux classes de Parts Bénéficiaires afin que l'article se lise tel que décrit dans l'agenda.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé d'autoriser et de donner pouvoir à chaque membre du Conseil d'administration de la Société, chacun agissant individuellement et avec plein pouvoir de substitution, pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents pouvant être requis ou nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ EUR 6.800 (six mille huit cents euros).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire l'original du présent acte.

Signé: Pierre Dagallier, Alain Robillard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 31 mars 2015. 1LAC/2015/9934. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015058243/189.

(150066799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ersel Gestion Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 17, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 30.350.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058049/10.

(150066877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Inox Ré, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.038.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 24 mars 2015

- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de Messieurs Miguel FERRANDIS TORRES, Luis GIMENO VALLEDOR, et Arnaud BIERRY jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

- L'assemblée nomme KPMG Luxembourg (B 149133), 39 Avenue John F. Kennedy, L1855 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015058238/15.

(150066475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

IISCOM S.à r.l., Independent International Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 3, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 179.941.

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Madame Ann DE JAEGER, entrepreneuse, née à Aalst (Belgique) le 30 mars 1965, demeurant à L-9157 Heiderscheid, 3, Neie Wee,

ici représentée par Monsieur Gérard LUSATTI, administrateur de société, né le 1^{er} mai 1976 à Villerupt (France), demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 6, rue Robert Krüger,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Qu'elle déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée «Independent International Services Company S.à r.l.» en abrégé «IISCOM S.à r.l.», ayant son siège social à L-9157 Heiderscheid, 3, Neie Wee, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 179.941, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 28 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2647 du 23 octobre 2013 et dont les statuts ont pas été modifiés en dernier lieu par acte du Notaire instrumentaire en date du 6 février 2015, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle s'entend par ailleurs dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associée unique décide d'ajouter à l'objet social un alinéa supplémentaire et en conséquence, décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet principal toutes activités de commerce, la vente et la représentation de tous produits et marchandises, ainsi que toutes prestations de services administratifs.

La société a aussi pour objet la promotion immobilière, l'administration de biens, l'exercice de la fonction de syndic de copropriété, les prestations relatives à la profession d'agent immobilier.

La Société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La Société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.».

Remarque

L'attention de la comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer l'objet social repris à l'article 2 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LUSATTI, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 03 avril 2015. Relation: 2LAC/20157432. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058221/51.

(150066143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.